

Assemblée générale de l'Unat

Vendredi 6 juin 2025

Auberge de jeunesse Yves Robert, Paris 18^e

Rapport moral

Rapport d'activité

Rapport financier



OUVRAGE ÉDITÉ PAR

L'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (Unat)

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Lilian Nobilet, Délégué général de l'Unat

CONCEPTION

Frédéric Nollet, Oxygène

RÉALISATION

Unat Nationale

RÉDACTION

Unat Nationale

Les Unat régionales

CRÉDITS PHOTOS

©Unat, ©S. Bourcier, ©Unat Aura, ©Unat Centre-Val de Loire, © Hilde Lenaerts, ©Unat Hauts-de-France, ©Unat Île-de-France, ©Émilie Halbout, ©CRTNA, ©Interfilière Tourisme Durable Nouvelle-Aquitaine, ©Unat Occitanie, ©CRT PACA, ©Unat PACA, ©Unat Pays de la Loire, ©Simon Bénétou

CRÉDITS ILLUSTRATIONS

Frédéric Nollet, Oxygène

ISSN 2558-5886

Sommaire

Éditos croisés	4-7	L'Unat en régions	29
L'Unat en 2024	9	Les Unat régionales	30-31
Présentation et chiffres clés	10-11	Auvergne-Rhône-Alpes	32
Composition du CA et de l'équipe	12	Bourgogne-Franche-Comté	33
Les grands moments de 2024	13-15	Bretagne	34
Partenaires et soutiens	16	Centre-Val de Loire	35
Les activités de l'unat	17	Grand Est	36
Enfants ados et classes découvertes	18-19	Hauts-de-France	37
Vacances et Handicaps	20-21	Île-de-France	38
Villages vacances	22	Normandie	39
Transitions - tourisme durable	23	Nouvelle-Aquitaine	40
Unat observations	24	Occitanie	41
Fonds mutuel de solidarité	25-26	Pays de la Loire	42
Été culturel	27-28	Provence-Alpes-Côte d'Azur	43
		Rapport financier	44-73



Michelle Demessine, présidente

Cher-es ami-es, cher-es adhérent-es,
cher-es partenaires,

Cette assemblée générale est de nouveau l'occasion privilégiée de revenir collectivement sur une année écoulée particulièrement dense, complexe et riche en enseignements. L'année 2024 a été profondément marquée par des bouleversements politiques majeurs, à commencer par la dissolution de l'Assemblée nationale. Cette décision, aux conséquences profondes, a mis en lumière et confirmé de manière frappante la progression de l'extrême droite dans notre paysage politique. Une dynamique inquiétante, qui semble désormais s'inscrire dans la durée et appelle une vigilance constante de la part des acteurs engagés dans la défense des valeurs démocratiques, sociales et solidaires.

Dans ce contexte troublé, l'Unat, tant au niveau national qu'en région, s'est pleinement mobilisée. Avec le Mouvement associatif, elle a pris position avec détermination pour faire barrage à des idées et à des pratiques contraires à notre ADN humaniste. L'engagement de notre réseau, sur tous les territoires, a été à la hauteur de ces enjeux, illustrant la nécessité de continuer à porter haut les valeurs de l'éducation populaire et du tourisme social.

À l'inverse de cette atmosphère politique pesante, les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ont constitué un moment de respiration et d'enthousiasme collectif. Ce fut un grand moment populaire, un événement fédérateur qui a su rassembler au-delà des clivages, dans un contexte pourtant marqué par la peur d'éventuelles attaques terroristes et un climat de tension internationale. Ces Jeux ont non seulement démontré la capacité de notre pays à organiser des événements d'ampleur mondiale, confirmant une nouvelle fois la place de la France comme première destination touristique mondiale, mais ils ont aussi ouvert une fenêtre d'espoir dans une période marquée par le repli identitaire et le désenchantement.

De plus, les JO de Paris 2024 se sont distingués par leur exemplarité sur plusieurs plans. Ils ont été parmi les plus sobres des dernières décennies en matière d'impact environnemental, et ont offert une visibilité exceptionnelle aux Jeux paralympiques, contribuant ainsi à une véritable évolution des mentalités. Plus de deux millions de billets ont été vendus pour ces derniers, preuve d'un intérêt croissant du public pour une manifestation encore trop souvent reléguée au second plan. Si tout n'a pas été parfait, l'organisation de Paris 2024 a su

conjuguer excellence sportive, hospitalité, et volonté de promouvoir une société plus inclusive, faisant de ces Jeux un véritable moment de concorde nationale et de rayonnement international.

En ce qui concerne l'Unat plus spécifiquement, l'année 2024 aura aussi été marquée par un événement fort et structurant : les Rendez-vous de l'Unat à Beg Meil. L'événement nous a permis de nous rassembler. Il ne faut pas sous-estimer le défi que cela a été alors que l'équipe nationale connaissait un profond renouvellement. La tâche était ambitieuse et exigeante, mais comme souvent dans notre réseau, c'est la puissance du collectif, avec notamment l'implication indéfectible de l'Unat Bretagne, qui a permis de relever ce défi avec brio.

L'enjeu était d'autant plus important que nous ne nous étions pas réunis à cette échelle depuis 2019. Il était essentiel de pouvoir se retrouver physiquement, d'éprouver nos liens, d'interroger nos pratiques, d'identifier ce qui constitue notre socle commun, mais aussi nos différences, nos contradictions, voire nos désaccords. C'est le défi de tous les réseaux : construire une unité qui tient compte des diversités. Ces rendez-vous ont été pensés comme une partition jouée au diapason de l'économie sociale

et solidaire (ESS), en pleine cohérence avec notre positionnement revendiqué : le tourisme social est le tourisme de l'ESS.

Il nous faut ainsi continuer à faire de l'ESS la ressource par laquelle nous construisons notre cohérence, au-delà de la diversité de nos histoires, de nos publics, de nos modèles économiques ou de nos relations à la puissance publique. C'est en enrichissant en permanence nos références communes, en analysant les spécificités et les forces de nos modèles, en renforçant nos liens avec les autres acteurs de l'ESS, que nous pourrions construire une trajectoire partagée. Les Rendez-vous de l'Unat 2024 ont été une étape clé de ce processus, mais ce n'est qu'un début : c'est un chantier de long terme qu'il nous faudra poursuivre collectivement.

Comme chaque année, la commission Vacances enfants ados a organisé son colloque, qui constitue désormais un rendez-vous incontournable pour réfléchir collectivement aux enjeux et évolutions du secteur. L'édition 2024 a choisi de se concentrer sur un thème essentiel et d'une grande actualité : celui de l'inclusion. Si la question du handicap a été au cœur de nombreuses interventions, l'approche retenue était volontairement

plus large, interrogeant la tension entre accroissement de l'affirmation des singularités et nécessité de maintien d'une démarche universaliste qui est notre ADN.

Le colloque a permis de croiser les regards et les expériences, à travers des témoignages d'acteurs, mais aussi de familles concernées, qui ont partagé avec sincérité les obstacles rencontrés et les leviers identifiés. Des chercheurs et experts sont également venus enrichir les échanges, apportant un éclairage plus théorique et analytique, permettant de prendre de la hauteur.

Le format du colloque, organisé sur deux demi-journées consécutives, a été particulièrement apprécié. Il a permis d'instaurer un rythme propice à l'écoute, à la réflexion et aux échanges informels, dans une ambiance conviviale et bienveillante. Ce format sera donc naturellement reconduit pour l'édition 2025,

L'année 2024 a aussi été marquée par la mise en place d'un groupe thématique « Tourisme social » au sein du comité de filière tourisme, dans lequel l'Unat joue un rôle actif, aux côtés de l'ANCV, la Banque des territoires et la Direction générale des entreprises (DGE). Cette dynamique collective, qui vise à struc-

turer et promouvoir le tourisme social et solidaire à l'échelle nationale, a été confrontée aux aléas de l'instabilité gouvernementale : trois ministres du tourisme se sont succédé depuis la création du comité, ce qui a inévitablement ralenti la concrétisation des actions engagées.

Le comité de filière Tourisme social et solidaire repose sur trois axes structurants. Le premier vise à lever les freins au départ, en travaillant à la fois sur les aides accessibles aux publics et sur la compréhension des modèles économiques des opérateurs. Le second concerne le développement d'une observation fine et actualisée du secteur, indispensable pour en objectiver les réalités et en renforcer la reconnaissance. Enfin, le troisième axe porte sur la valorisation du TSS, sa visibilité publique, sa reconnaissance institutionnelle et la mise en lumière de ses spécificités. En 2025, ces axes entrent dans une phase pleinement opérationnelle : c'est une opportunité collectivement pour faire entendre notre voix, porter nos propositions et consolider la place du tourisme social dans le paysage touristique français.

Merci à toutes et tous pour votre engagement.



Lilian Nobilet, délégué général

Cher-es adhérent-es, cher-es partenaires,

C'est avec une certaine satisfaction que je suis devant vous pour vous présenter notre rapport d'activité. Il y a un an en effet, je m'étais engagé auprès de vous à revenir vous présenter un rapport d'activité dans lequel j'aurais été impliqué. C'est donc le cas cette fois, au moins pour une partie de celui-ci !

Nos commissions sont le cœur de notre vie associative, aux côtés de nos instances.

La commission Vacances enfants ados (VEA) est une commission active et nombreuse. C'est un lieu au sein duquel nos adhérents partagent leurs besoins, leurs difficultés, leurs pratiques. C'est également depuis cette commission que nous construisons notre relation aux institutions, portons notre plaidoyer, convaincus que nous sommes du rôle important des associations en la matière. Ces deux jambes de la commission : la prise de hauteur vis-à-vis des réalités du terrain et le

plaidoyer auprès des pouvoirs publics, nous permettent chaque année d'organiser notre colloque annuel. En 2024, la question de l'inclusion a été soulevée. Il s'agissait de poser les éléments de réflexion pour pouvoir continuer à répondre aux finalités universalistes de nos Accueils collectifs de mineurs (ACM) dans un contexte où l'affirmation des singularités pourrait tendre à les remettre en cause. Une nouvelle fois le colloque a été l'occasion de riches échanges, de rencontres avec des acteurs d'horizons variés, sous l'œil avisé de notre grand témoin Saskia Cousin.

Le 4 décembre 2024 était signée la revalorisation du Contrat d'engagement éducatif (CEE). Si pour la plupart des acteurs du secteur cette revalorisation est perçue comme un moyen de renforcer l'attractivité du secteur, ses effets sur des modèles économiques déjà très fragilisés ainsi que les modalités de son avènement n'ont sans doute pas été suffisamment envisagés. Cela a conduit de nombreuses manifestations spontanées d'adhérents auprès de l'Unat qui nous ont fait savoir leur

désarroi, leurs inquiétudes, voire leur incompréhension. Espérons que le comité de filière animation saura trouver des réponses.

La commission Villages vacances est aussi un des lieux importants de notre vie associative. À l'instar de la commission VEA, une de ses caractéristiques réside dans la diversité des adhérents impliqués. Depuis les ETI jusqu'aux associations d'éducation populaire qui ont une activité d'accueil familial en passant par des SCIC ou des associations de tailles plus modestes, l'enjeu est de parvenir à créer un lieu ressource pour tous et pour chacun. La commission s'est réunie trois fois en 2024 en plus d'un séminaire annuel. Pour nourrir le projet associatif, le travail en cours consiste à repartir des besoins : à quels besoins des opérateurs l'Unat doit-elle répondre ? C'est toujours en cours, mais une ligne semble se dessiner d'ores et déjà, sans que nous puissions tout à fait augurer des concrétisations que cela permettra. Le champ des vacances familiales s'est profondément transformé, et ses modèles économiques avec lui, faisant

émerger le besoin d'un renouvellement de nos modes d'action qui prennent en compte l'évolution des opérateurs et de notre environnement toujours plus concurrentiel.

La commission Handicap a également fait un formidable travail d'appropriation du rapport de l'IGAS à la suite du drame de Wintzenheim. Il permettra en 2025 la diffusion d'une infographie sur le secteur en plus du référencement des opérateurs qui contribue à la fois à mettre en visibilité les Vacances adaptées organisées, et à faciliter le départ en vacances pour tous.

L'observation du secteur est un enjeu crucial, c'est même un des axes du comité de filière tourisme pour tous qu'a évoqué Michelle tout à l'heure.

L'Unat, avec la JPA, assure la gouvernance et l'essentiel du financement de l'Ovlej, l'Observatoire des vacances et des loisirs de l'enfance et de la jeunesse. Une co-présidence a été mise en place, assurée par Stéphanie Rubi et Bertrand Réau, deux universitaires impliqués sur les questions de l'éducation et du tourisme. Nous avons, en 2024, initié un travail de réécriture du projet associatif. Si les études de l'Ovlej bénéficient aujourd'hui d'une solide reconnaissance institutionnelle, sans doute ne sont-elles pas suffisamment intégrées dans nos dynamiques internes, et notamment nos colloques VEA. C'est une évolution qu'il nous faudra penser et mettre en œuvre.

L'observation à l'Unat c'est aussi celle des opérateurs du tourisme familial, à travers Unat Obs. Unat Obs souffrait jusqu'alors d'une lente et inexorable dégradation des taux de retours, malgré une forte simplification, presque un appauvrissement, de l'enquête annuelle. Aujourd'hui la pente est inversée, avec un taux de retour global de plus de 40 % grâce à l'adossement de l'enquête à celui du FMS, service clé du secteur assuré par l'Unat, et à l'engagement d'Aimeric Le Gendre aux côtés des Unat régionales. Il nous faut poursuivre la consolidation de notre observatoire. L'étape suivante étant de nous doter de la capacité de conduire des études qui contribueront à connaître, et faire connaître, les

spécificités de notre secteur dans nos relations aux territoires, à l'emploi, à la gouvernance, etc.

L'année 2024 c'est aussi celle de mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route UN-UR, animée par Caroline Mitlas qui a rejoint l'équipe nationale en juin 2024. Nous le disons souvent, l'Unat c'est une approche par filière et une approche par territoire. Comme pour les adhérents nationaux, il s'agit de faire en sorte que l'Union nationale soit garante d'un cadre défini collectivement. C'est une posture subtile, qui n'est rendue possible que par l'engagement « au bon endroit » de la personne qui l'anime, et de l'implication des participants. Cet équilibre est aujourd'hui une des explications de la bonne tenue des travaux, et de l'implication sans faille de chacun.

Michelle l'a évoqué tout à l'heure, 2024 aura aussi été l'année de la reprise des Rendez-vous de l'Unat. Ce regroupement national a été tout à la fois l'occasion de nous retrouver, de nous compter, de partager, mais aussi de prendre la mesure de la complexité de ce que représentent les acteurs du tourisme social. Complexité liée à la diversité de nos histoires, de nos publics, de nos rapports à la puissance publique, de nos modèles économiques, de nos gouvernances... Nous avons positionné lors de ces rendez-vous l'économie sociale et solidaire (ESS) comme lieu depuis lequel envisager un commun, pour dépasser ce que nous avons désigné alors comme le risque de la concurrence des manichéismes. C'est par la référence à l'ESS, notre participation à l'ESS que nous pourrions mettre en œuvre les transitions nécessaires, des transitions qui sont à la fois une adaptation aux changements de notre environnement, mais aussi une manière d'agir sur celui-ci : les dynamiques de transitions relèvent à la fois de l'adaptation et de la création. C'est une dynamique qui a toujours été au cœur de l'ESS.

L'année 2024 c'est aussi la confirmation voire le renforcement de nos participations à des dynamiques partenariales. Je pense au jury Clef verte, ou encore aux Trophées de l'association ATD. C'est aussi l'année de renouvel-

lement de notre convention pour l'Été culturel, ainsi que du Centre national du livre.

Une année 2024 bien dense, que ce soit dans nos dynamiques internes ou en lien avec notre environnement. Autant d'éléments qui, dans la continuité de nos travaux à Beg Meil doivent nourrir notre réflexion stratégique pour les années à venir. Il s'agira de trouver les moyens de répondre aux besoins de nos adhérents, en les inscrivant dans une compréhension plus large des besoins sociaux. C'est en cela que le tourisme social est le tourisme de l'ESS, par une mise en tension de la fin et des moyens, en prenant soin de contenir les tentations hégémoniques de l'un ou de l'autre. Il s'agit d'éviter la concurrence des manichéismes comme nous l'avons déjà évoqué lors des Rendez-vous.

L'Unat en 2024

Présentation et chiffres clés	10-11
Composition du CA et de l'équipe	12
Les grands moments 2024	13-15
Partenaires et soutiens	16

Présentation de l'Unat

Acteur historique de l'Économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire, l'Unat fédère 70 membres nationaux et plus de 500 membres régionaux.

L'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (Unat), fondée en 1920 et reconnue d'utilité publique, est la tête de réseau du tourisme social et solidaire. Elle représente plus de 1 500 établissements, des centaines d'associations de toutes tailles réparties sur tout le territoire, ainsi que des milliers de salariés et de bénévoles, partageant la volonté de proposer un tourisme et des vacances de qualité, accessibles à toutes et tous.

Acteur historique de l'Économie sociale et solidaire (ESS) et de l'éducation populaire, l'Unat fédère 70 membres nationaux et plus de 500 membres régionaux, issus de différents secteurs.

Les structures membres de l'Unat, souvent issues des grandes avancées sociales et des congés payés, partagent la conviction que les vacances ont une véritable utilité sociale dans notre société, en tant qu'outil permettant le plein exercice de la citoyenneté.

Elles adoptent un mode de gouvernance démocratique propre à l'ESS et font le choix d'une gestion désintéressée, le plus souvent associative, afin de porter des projets accessibles à tous les publics.

Elles ont le sens du long terme et participent à la vitalité des territoires. Enfin, le développement durable est au cœur de leur ADN et elles s'engagent naturellement en ce sens par la mise en place d'actions concrètes sur le terrain.

Composition du conseil d'administration et de l'équipe

Le Bureau

Représentant	Association	Mandat
Michelle Demessine	Vacances Ouvertes	Présidente
Agnès Bathiany	FGPEP	Vice-présidente
Antoine Cachin	Vacances Bleues	Vice-président
Bruno Colin	Unat Grand-Est	Vice-président
Martine Pinville	VVF	Vice-présidente
Anne Gandais	FUAJ	Trésorière
Franck Prémey	La Ligue de l'enseignement	Secrétaire

Les administrateurs

Représentant	Association
Nicolas Cano	Ancav-SC
Pierre Vial	ATES
Catherine Rieubon	Azureva
Jean-Régis Souvignet	Cap France
Bruno Garancher	Fédération française de camping-caravaning (FFCC)
Eva Poulichet	Fédération française des clubs alpins et de montagne / FFCAM (membre de droit)
Guillaume Légaut	UCPA
Cyril Gaffet	UFCV
Patrick Drouet	Unat Île-de-France
Philippe Lagarrigue	Unat Occitanie
Yannick Gallien	Unat PACA
Marie-Odile Beau	Vacances et Familles
Alex Nicola	Villages Clubs du Soleil
Jean-Paul Giraud	VTF
Yasmine Boudjenah	VVL

Président d'honneur: Patrick Brault

L'équipe

Lilian Nobilet	Délégué général
Aimeric Le Gendre	Responsable des secteurs VEA, Unat Obs et FMS
Amale Seghir Boucenna	Responsable administrative et financière
Caroline Mitlas	Responsable de la communication et de l'animation du réseau régional
Judit Sala	Chargée de mission Vacances et Handicaps
Sameh Adjemi	Assistante polyvalente

Les grands moments de 2024



L'Assemblée générale de l'Unat

Le 25 juin 2024, l'Assemblée générale de l'Unat s'est tenue à l'auberge de jeunesse Yves Robert, à Paris. Ce fut l'occasion pour Lilian Nobilet, nouveau délégué général, de rencontrer l'ensemble du réseau.

Lors de cette assemblée, des temps forts ont marqué les échanges :

- Bruno Colin a présenté la feuille de route issue d'un travail collaboratif entre les Unat régionales et l'Unat nationale, visant à renforcer le poids de l'Unat au national comme au régional, à favoriser la coopération et la coordination, à clarifier les missions de chacun et à approfondir les liens pour faire pleinement réseau ;
- l'adoption unanime de l'appel de l'Unat, présenté par Franck Prémey, à se mobiliser les 30 juin et 7 juillet pour faire barrage à l'extrême droite, dans le contexte des élections législatives anticipées ;

- la reconduction à l'unanimité de Michelle Demessine dans ses fonctions de présidente.

Un hommage appuyé a été rendu à Serge Magna, président du groupe Ternélia Vacances Actives, et Frédéric Prelle, président de l'Unat Auvergne-Rhône-Alpes, pour leur engagement historique en faveur du tourisme social et solidaire et du droit aux vacances pour tous.



Le Collège du Fonds mutuel de solidarité

Le 20 juin 2024, le Collège annuel du Fonds mutuel de solidarité (FMS) s'est réuni au CIS Paris Ravel.

À l'ordre du jour : présentation du rapport d'activités et du bilan financier 2023, ainsi que l'élection des représentants des bénéficiaires.

Le colloque « Colos et classes découvertes »

Le colloque organisé par l'Unat en 2024, les 27 et 28 novembre à l'auberge de jeunesse HI France Yves Robert, a mis au cœur des débats la question essentielle de l'inclusion dans les séjours collectifs.

Dans son discours d'ouverture, Lilian Nobilet a souligné la nécessité de construire du collectif dans un contexte de fragmentation permanente.

Isabelle Monforte (Fédération générale des PEP) a enrichi la réflexion en précisant la notion d'inclusion et en insistant sur l'importance de préserver un cadre social permettant aux individualités de coexister et de faire société ensemble.

Parmi les temps forts :

- Une table ronde animée par Patrick Drouet (Unat Île-de-France), avec des interventions d'Aurélien Valladeau (EPAF Vacances) et Cécile Vauzelle (Temps Jeunes), ainsi que deux mamans d'enfants aux besoins spécifiques, illustrant les défis et réussites de l'inclusion sur le terrain ;
- Une séquence de « speed talk » avec les associations Les Enfants de la Terre,

Hypersupers TDAH France, Toustes et CAP SAAA qui ont présenté leurs pratiques, leurs innovations et leurs outils de mesure ;

- Un éclairage institutionnel de Marc Engel (DJEPVA – ministère des Sports, de la jeunesse et de la vie associative) sur la prise en compte des enfants à besoins particuliers dans les politiques de jeunesse ;
- Un atelier collectif pour explorer ensemble les conditions d'une inclusion réussie.

En conclusion, Saskia Cousin, anthropologue et professeure de sociologie, a rappelé l'importance de « construire du collectif pour refaire du politique, du débat, pour faire société », rappelant que le soin porté à l'un est le soin porté à tous.



Les 11^{es} Rendez-vous de l'Unat : « Le Tourisme social et solidaire dans un monde en transitions »

Cette édition, co-organisée avec l'Unat Bretagne, s'est tenue les 1^{er}, 2 et 3 octobre 2024 à Beg Meil, au village vacances des Villages clubs du Soleil en Finistère – un lieu qui incarne, jusque dans son architecture, les valeurs du Tourisme social et solidaire – et a rassemblé 200 participants venus de toute la France.

Ouverte par Michelle Demessine, qui a invité à « rallumer les étoiles », elle a été rythmée par quatre grands temps de réflexion :

- Gilles Caire (Université de Poitiers) et Benoît Hamon (ESS France) ont croisé regards scientifique et politique sur les liens entre ESS et tourisme social ;
- François Gemenne (GIEC) a invité à incarner les transitions par la coopération des acteurs et Jean Pinard a montré que les mobilités sont au cœur de transitions touristiques, et combien la découverte de l'altérité avait toujours été au cœur du TSS ;
- Véronique Croué (Unat Pays de la Loire), Stéphane Mauduit (Banque des Territoires) et Alain Schmitt (ANCV) ont montré la nécessité de poursuivre la diversification de nos ressources et de nos partenariats, tout en continuant à cultiver nos spécificités ;
- Anne-Claire Devoge (Hexopée), Jean-Louis Laville (CNAM) et Claire Thoury

(Le Mouvement associatif) ont apporté un éclairage sur la portée politique de notre ancrage dans l'ESS et des solidarités entre ses composantes.

Deux temps d'ateliers ont permis aux participants de réfléchir collectivement aux réponses, déjà en cours ou à imaginer, que le Tourisme social et solidaire peut apporter dans un monde en transitions. Le premier atelier, *Qualifier les transitions*, a posé les bases d'une compréhension partagée à partir des scénarios prospectifs d'ADN Tourisme, afin de stimuler les imaginaires et confronter les points de vue. Le second, *L'Unat déjà engagée dans les transitions*, a mis en lumière des initiatives concrètes portées par des adhérents, illustrant l'engagement du réseau dans les transitions sociales, environnementales et territoriales.

Une vidéo

Un film pour se remémorer ces idées, ces visages, et cette belle énergie collective !

Scannez le QR code ci-dessous pour y accéder facilement :



L'Unat s'appuie sur un large réseau de partenaires et de soutiens, dont l'engagement et la complémentarité permettent de porter collectivement les valeurs du tourisme de l'économie sociale et solidaire. Nous remercions chaleureusement nos soutiens institutionnels et financiers, ainsi que l'ensemble de nos partenaires engagés à nos côtés pour faire vivre un tourisme accessible, inclusif et porteur de sens.

Nos partenaires



Nos soutiens



Les activités de l'Unat

Enfants ados et classes découvertes	18-19
Vacances et Handicaps	20-21
La commission Villages vacances	22
Transitions - tourisme durable	23
Unat observations	24
Fonds mutuel de solidarité	25-26
Été culturel	27-28



Vacances enfants-ados (VEA)

En 2024, dans un contexte marqué par des transformations réglementaires, budgétaires et sociales, l'Unat a poursuivi son engagement en matière de suivi et de participation aux évolutions relatives au secteur Vacances enfants-ados.

À cet effet, l'Unat a maintenu activement son travail de représentation, de coordination et de plaidoyer auprès des institutions, en faveur d'un accès aux vacances pour tous.

CoPil VEA

Le comité de pilotage VEA, composé de 19 membres (13 représentants de structures du secteur et 6 représentants de l'Unat nationale et des Unat régionales), s'est réuni à 8 reprises tout au long de l'année.

Ces rencontres ont permis de nourrir les positions et propositions de l'Unat (réflexion stratégique) en vue de renforcer son dialogue avec les pouvoirs publics et les partenaires institutionnels. En 2024, les membres du CoPil se sont fortement mobilisés autour des enjeux du moment : déploiement du Pass colo, contraintes de transport liées aux Jeux olympiques et paralympiques (JOP), revalorisation du Contrat d'engagement éducatif (CEE).

Par ailleurs, ces réunions ont également permis de préparer la 13^e édition du colloque annuel consacré aux Vacances enfants-ados et classes découvertes.

Comité de filière animation

En début d'année 2024, le Comité de filière animation a étudié l'augmentation de l'indemnisation du contrat d'engagement éducatif (CEE). Lors de ce débat, plusieurs organisations membres, notamment parmi les opérateurs de séjours de vacances se sont inquiétées d'un relèvement trop rapide, craignant un choc sur leur modèle économique et impactant fortement les tarifs et donc l'accès aux familles les plus modestes.

Le comité de filière animation s'exprimait donc collectivement pour un relèvement à 50 euros brut par jour mais demandait que celui-ci soit progressif et que des modalités d'accompagnement soient proposées pour ne pas mettre en difficulté les organisations. Il estimait nécessaire qu'une étude d'impact économique approfondie soit menée rapidement et avant toute décision.

Malgré cette position, le gouvernement décidait en fin d'année de relever l'indemnisation du CEE à 4,3 Smic horaire / jour.

L'Unat et ses membres regrettaient à ce moment une étude d'impact effectuée de manière trop rapide et contestaient ses conclusions. Devant l'absence de contreparties, la mobilisation du début d'année 2025 aura néanmoins permis d'obtenir la création d'un groupe de travail sur le sujet des séjours éducatifs, qui nous l'espérons sera l'espace de proposition et de décision pour la création d'une politique de départ ambitieuse.



Pass colo

L'Unat s'est activement investie dans la mise en œuvre du Pass colo, un projet lancé en 2023 et concrétisé en 2024. Ce dispositif de l'État, inscrit dans le cadre du Pacte des solidarités, vise à faciliter le départ en colonie de vacances des enfants l'année de leurs 11 ans – un moment charnière marquant l'entrée au collège. Il prend la forme d'une aide financière de 200 à 350 €, cumulable avec d'autres dispositifs existants.

En partenariat avec la DJEPVA, la JPA, VACAF et d'autres acteurs, l'Unat a contribué aux travaux du comité de suivi du dispositif, affirmant ainsi son engagement pour l'accès de tous aux colonies de vacances.



Colloque Colos et classes découverte

Depuis 13 ans, l'Unat organise un colloque réunissant les professionnels des colonies de vacances et des accueils collectifs de mineurs.

En 2024, les professionnels du secteur adhérents de l'Unat étaient invités à participer au colloque intitulé « Des séjours vraiment pour toutes et tous ? », qui s'est tenu les 27 et 28 novembre 2024 à l'auberge de jeunesse HI Paris Yves Robert (20 Esplanade Nathalie Sarraute, 75018 Paris) pour un moment de réflexion et de construction collective.

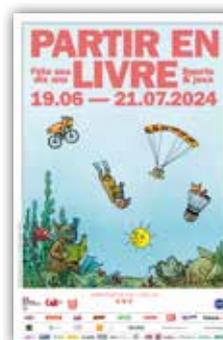
Objet du colloque :

« Dans un contexte où les attentes sociétales évoluent et où la diversité est de plus en plus prise en compte, il est essentiel de réfléchir aux moyens d'assurer que chaque enfant puisse bénéficier des mêmes opportunités enrichissantes offertes par les colonies de vacances. L'inclusion est bien plus qu'un objectif ; elle est au cœur de notre projet. »

Le colloque se questionnera sur le lien individu/collectif, en mettant en lumière l'inclusion d'enfants ayant des spécificités au sein des colonies de vacances. Il explorera comment préparer les enfants ayant des besoins spécifiques à intégrer un groupe, comment faciliter leur inclusion et comment prouver notre capacité à permettre l'inclusion. »

Cette édition a rassemblé 150 personnes représentant divers acteurs du secteur du tourisme social et solidaire, de l'éducation populaire ainsi que des organisateurs de séjours.

Partir en livre



L'Unat a poursuivi en 2024 son partenariat avec le grand festival national du livre pour la jeunesse, « Partir en livre », organisé par le Centre national du livre (CNL) et porté par le ministère de la Culture. Ce dispositif vise à transmettre le plaisir de lire aux enfants, aux adolescents et à leurs familles à travers des milliers d'événements organisés partout en France.

Pour cette 10^e édition, 46 structures adhérentes de l'Unat se sont inscrites au dispositif Résidences vacances été 2025 (notamment la Ligue de l'enseignement, les PEP, l'ODCVL et Isère Drôme destination junior). Ce partenariat a ainsi permis de favoriser l'accès à la lecture dans un cadre de vacances propice aux découvertes culturelles et à l'épanouissement.

L'Unat réaffirme son engagement pour l'accès aux vacances des personnes en situation de handicap

Tout au long de l'année 2024, l'Unat et ses membres ont poursuivi leur mobilisation en faveur de vacances accessibles à tous, avec une attention particulière portée aux personnes en situation de handicap. Cette dynamique est soutenue notamment par la commission Vacances et Handicaps, espace d'échange et de réflexion autour des enjeux d'inclusion, d'accessibilité et handicap. Les membres de la commission se sont réunis en présentiel en septembre et échangé par email tout au long de l'année. À cette occasion, un nouveau président a été désigné : Patrick Drouet, administrateur de l'Unat, président de l'Unat Île-de-France et connaisseur des problématiques liées au handicap.

Entre vigilance post-Wintzenheim et éclairages du rapport IGAS

L'année a été marquée par une vigilance particulière quant aux impacts réglementaires et déclarations à l'incident du gîte à Wintzenheim d'août 2023 pour les organisateurs de vacances adaptés et les hébergements d'accueil de ces vacances. En effet, les premières conséquences immédiates se sont entrevues pour les vacances de fin d'année 2023 et l'organisation de 2024 (difficultés dans la constitution des dossiers de déclaration, complexité dans la recherche d'hébergements, voire refus d'accueil de certains groupes).

Dans ce contexte, la publication du rapport de l'IGAS, à l'issue d'une enquête lancée en début d'année, a été saluée par l'Unat et ses membres. Il s'agit d'un état des lieux précis du secteur des VAO, incluant pour la première fois de données réelles des organisateurs recueillies auprès des services régionaux de l'État (DDETS-PP et DREETS). Il met en évidence une volonté de changement de la part de l'administration tout en soulignant la nécessité de co-construire dans une logique de dialogue et de concertation entre les structures organisatrices, les hébergeurs et les vacanciers. Une réflexion est menée sur les changements réglementaires et les coûts qu'ils peuvent engendrer, impactant les vacanciers qui financent la plupart du séjour. Par ailleurs, le rapport IGAS souligne ainsi l'importance de l'aspect économique des séjours et les questions des aides financières.

Une conjoncture difficile mais une dynamique maintenue

Comme d'autres secteurs, l'organisation de séjours a subi les effets de la hausse généralisée des coûts, en particulier du transport. Malgré cela, la saison estivale 2024 a été marquée par une amélioration du recrutement d'animateurs, moins problématique que l'année précédente. Toutefois, les organisateurs ont soulevé que la formation et la fidélisation des équipes, surtout temporaires, restaient un enjeu important, notamment dans les séjours avec nécessitant un accompagnement humain renforcé.



Une parole portée auprès des acteurs institutionnels

L'Unat a rappelé, dans les différentes instances et auprès de ses partenaires, l'importance des vacances pour les personnes en situation de handicap. Elle a ainsi participé à un temps d'échange avec les organisateurs de Vacances adaptées organisées, à l'invitation de la délégation régionale DEETS des Hauts-de-France.

Par ailleurs, dans le cadre du colloque annuel de la commission « Vacances enfants adolescents », la question du handicap a été intégrée à une réflexion plus large sur l'inclusion. Une table ronde a réuni les cellules d'inclusion de deux organisateurs de séjours ainsi que des parents concernés, afin de partager leurs expériences et des outils concrets pour mieux accompagner ces publics.

Une nouvelle gouvernance pour le label Tourisme et handicap

L'année a également été marquée par le transfert de la gestion du label Tourisme & Handicap à Atout France, effectif depuis mai 2024. Ce changement s'est accompagné de la création d'un Comité national du label, chargé de formuler des recommandations sur sa stratégie et son développement. L'Unat y est représentée par sa présidente, Michelle Demessine, en tant que porte-parole des fédérations professionnelles du tourisme et des loisirs. L'association fondatrice du label, Tourisme & Handicap, reste pleinement impliquée dans cette nouvelle gouvernance et siège également au sein du Comité.

La commission Villages vacances

La commission regroupe les adhérents nationaux engagés dans le tourisme familial. Cela recouvre une diversité d'acteurs trop peu connue. Pourtant la richesse des propositions touristiques est une richesse dès qu'elle s'assume ainsi. La commission ce dont des Entreprises de taille intermédiaire (ETI), des réseaux plus petits, des répartitions géographiques et des niveaux de centralisation divers, des associations pour lesquelles le tourisme familial est une partie seulement de leur activité, parfois marginale, des implantations géographiques inscrites dans l'histoire de chaque opérateur, des gouvernances, des statuts propres. Nos propositions touristiques se concrétisent au travers de Villages club ou villages vacances, de maisons familiales, de campings, de résidences de tourisme, d'hébergements qui hybrident les publics et les activités...

La commission s'est réunie à quatre reprises en 2024, dont une fois dans le cadre d'un séminaire de deux jours. Les ordres du jour ont des objets récurrents : le dispositif "Senior en vacances" de l'ANCV, le partage des actualités des membres et de l'Unat, les rencontres institutionnelles. 2024 a été également l'occasion de traiter des sujets plus conjoncturels comme le comité de filière tourisme social, les Rendez-vous de l'Unat et le projet associatif.

Pour ce dernier point, la démarche a consisté à repartir d'une expression des besoins des adhérents. Cela demande un pas de côté, car le réflexe est une expression de ce que devrait être ou faire l'Unat, sans prendre le temps de la problématisation des besoins auxquels elle doit répondre. Il s'agit d'avoir une démarche finalement typique de l'ESS, qui repose toujours que la dynamique d'une communauté de situation problème. Si le travail est toujours en cours, une première ligne guide apparaît. La mutation de l'état social a profondément transformé le tourisme familial qui est passé d'une logique d'accompagnement des politiques publiques à une régulation par le marché. Cela reconfigure fortement la mise en tension de la fin et des moyens. L'Unat a toujours su porter un discours sur les finalités du tourisme social, son engagement pour un accès au plus grand nombre. Il y a aujourd'hui un besoin de renforcer notre discours économique, pour mieux défendre les modèles non lucratifs que nous mettons en œuvre.

Transitions – Tourisme durable

Les Rendez-vous de l'Unat

Les transitions ont occupé une place centrale lors des 11^{es} Rendez-vous de l'Unat. La table ronde « Transition écologique, touristes et habitants: comment ne laisser personne au bord du chemin? », avec François Gemenne et Jean Pinard, a nourri la réflexion sur les moyens de concilier transition écologique et accessibilité du tourisme à toutes et tous.

Des ateliers ont permis de valoriser des initiatives inspirantes portées par les adhérents, comme :

- la démarche du Relais de l'Océan à Saint-Pierre-Quiberon ;
- ou encore celle de l'auberge À la Belle Étoile, bâtiment passif, bioclimatique et éco-construit.

Label Clef verte

Depuis 2020, l'Unat est partenaire du label Clef verte, porté par Teragir, afin de promouvoir une gestion durable dans les hébergements touristiques affiliés. Ce label, reconnu pour son expertise opérationnelle, s'inscrit dans une démarche d'éducation au développement durable et de contribution aux 17 Objectifs de développement durable (ODD).

En novembre dernier, Caroline Mitlas, responsable de la communication et de l'animation du réseau régional de l'Unat, a participé au jury Clef verte, contribuant à la sélection des établissements labellisés pour 2024.

Collaboration avec Acteurs du tourisme durable (ATD)

L'Unat a été invitée à participer à la présélection des candidatures des trophées Horizons, organisés par ATD.

Les 5 et 6 novembre à Bordeaux, la 10^e édition des Universités du tourisme durable, placée sous le thème « Nouveaux récits: pour qui, pour quoi? », a été l'occasion pour l'Unat de prendre part à la table ronde: "Paradoxe ou défi? Pour une offre touristique locale adaptée à ceux qui ne partent pas".

Fonds tourisme durable

La collaboration initiée en 2022 avec l'ADEME autour du Fonds tourisme durable a connu une première étape importante avec la clôture du dispositif en juillet 2024. Durant toute la durée du programme, les Unat en région ont accompagné de nombreux établissements dans leur transition vers des modèles plus durables.

Représentation au Comité national de la biodiversité (CNB)

Créé par la loi du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, le CNB est une instance d'échanges et de consultation sur les enjeux stratégiques liés à la biodiversité. L'Unat y siège en tant que l'un des rares représentants du secteur touristique.

Structuration de la mission nationale

La mission Transitions – Tourisme durable de l'Unat continue de se structurer. En 2024, l'Unat Bretagne a présenté sa candidature pour assurer la gestion nationale de cette mission, candidature accueillie favorablement par le Conseil d'administration en 2025.



Unat Obs

Unat Obs a pour objectif principal d'alimenter le plaidoyer de l'Unat en fournissant des éléments chiffrés fiables, tout en contribuant à une meilleure connaissance de l'activité du tourisme social et solidaire.

Unat Obs

Unat Obs (ou Unat Observations) est un outil mis en place en 2015 visant à collecter des données économiques et de fréquentation auprès de l'ensemble de ses structures adhérentes, tant au niveau de l'Unat nationale qu'au sein des Unat régionales. Cet outil a pour objectif principal d'alimenter le plaidoyer de l'Unat en fournissant des éléments chiffrés fiables, tout en contribuant à une meilleure connaissance de l'activité du tourisme social et solidaire.

Enquête Unat Obs 2024

Malgré une simplification du questionnaire, aujourd'hui réduit à six indicateurs clés, la collecte des données s'est complexifiée au fil des années. Plusieurs facteurs, structurels ou conjoncturels, expliquent cette tendance, et ont conduit à des taux de retour insatisfaisants. En 2024, la campagne Unat Obs n'a enregistré qu'un taux de retour global de 24 %, rendant difficile toute extrapolation statistique pertinente et, par conséquent, toute exploitation efficace des résultats obtenus.

Intérêts pour les adhérents

En remplissant annuellement son espace personnel, l'adhérent bénéficie :

- d'une synthèse automatique récapitulant son activité (s'il souhaite l'utiliser dans le cadre d'une autre enquête hors Unat) ;
- de la possibilité de se positionner par rapport à l'ensemble de la filière ;
- d'une seule demande de données de la part de l'Unat. L'Union se charge de communiquer les grands chiffres du réseau (par région et par activité) aux observatoires et institutionnels le demandant (de manière anonyme) ;
- de la réception d'un panorama national avec l'ensemble des ratios par activité et par région.

Rapprochement avec le FMS-Unat

Dans le cadre du rapprochement opéré en 2024 avec le Fonds mutuel de solidarité (FMS), la déclaration annuelle Unat Obs devient désormais obligatoire pour l'ensemble des structures bénéficiaires du Fonds mutuel de solidarité. Cette déclaration devra être effectuée chaque année, sur la période de février à avril, et conditionnera le renouvellement des actes de garantie financière. Cette évolution vise à renforcer la fiabilité des données collectées et à consolider le rôle de l'Unat comme observateur privilégié du secteur du tourisme social et solidaire.

La collecte des données sur www.unatobservations.fr se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Unat est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre identité est néanmoins nécessaire pour être sûr que vous ne soyez pas comptabilisé plusieurs fois. Enfin, toutes les personnes ayant accès au questionnaire sont tenues au secret professionnel.

Fonds mutuel de solidarité (FMS)

Au 31 décembre 2024, le Fonds mutuel de solidarité de l'Unat (FMS-Unat) comptait 256 structures bénéficiaires, auxquelles s'ajoutent 193 associations bénéficiant de la garantie financière par extension d'une fédération ou d'une union, soit un total de 449 bénéficiaires. Au total, le chiffre d'affaires tourisme garanti s'est élevé à environ 437 millions d'euros, soit une différence de plus de 16 millions d'euros en comparaison à l'année 2023, le chiffre d'affaires tourisme garanti concerne toujours l'année N-1, cette différence entre 2023 (N-1 : 2022) et 2024 (N-1 : 2023) confirme la reprise de l'activité des acteurs touristiques du réseau post crise sanitaire.

Au 31 décembre 2024, le montant du Fonds mutuel de solidarité s'élève à 2 697 832 €. Le montant du Fonds de réserve avec droit de reprise s'élève à 1 824 800 €.

Au cours de l'année 2024, ce sont 17 nouveaux adhérents qui ont rejoint le Fonds, contre 13 en 2023. Les 17 nouveaux adhérents de 2024 ont des activités variées : 7 voyageurs, 6 organisateurs de séjours pour des publics en situation de handicap, 3 organisateurs de séjours pour mineurs et 1 gestionnaire d'hébergement de vacances.

Le FMS a également enregistré des départs : 15 structures n'ont pas renouvelé leur garantie financière au-delà du 31 décembre 2023, donc radiées au

1er janvier 2024, et 3 structures supplémentaires ont été radiées au cours de l'année.

Par ailleurs, le FMS n'a enregistré aucun sinistre en 2024.

Le comité de gestion du Fonds mutuel de solidarité

Le comité de gestion se réunit une fois par mois, de septembre à décembre (campagne de renouvellement pour l'année N+1). Aussi, les dossiers les plus risqués pour le FMS-Unat sont acceptés uniquement pour des périodes allant de 3 à 6 mois, pour révision du dossier en cours d'année (suivi renforcé). Un comité de gestion est donc fixé chaque année au mois de mars, et un autre au mois de juin. Enfin, en fonction des demandes d'adhésion, d'autres comités de gestion peuvent être programmés.

En 2024, le comité de gestion s'est réuni à 8 reprises. Des auditions ont également été organisées afin de discuter avec les bénéficiaires des difficultés qu'ils pouvaient rencontrer, impactant la santé financière et l'activité tourisme de leurs structures, et afin de trouver des solutions adaptées ensemble.



Constitution du comité de gestion

Représentants du Bureau et du CA	Mandat
Michelle Demessine	Présidente de l'Unat
Anne Gandais	Trésorière de l'Unat
Eric Juncker	Administrateur de l'Unat
Catherine Rieubon	Administratrice de l'Unat
Pierre Vial	Administrateur de l'Unat
Jean-Paul Giraud	Administrateur de l'Unat

Représentants des bénéficiaires	Association
Patricia Clarisse	MIJE
Georges Glandières	Altia Club Aladin
Jean-Paul Korbas	ARTES
Élodie Marchais	UCPA
Emmanuelle Niddam	VVL
François Léandri	Vacances Bleues



Le FMS n'a enregistré aucun sinistre en 2024.

Marge de solvabilité du FMS-Unat

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Unat est tenue de rendre au ministre chargé du tourisme et au ministre chargé de l'économie un rapport sur sa solvabilité, permettant de prouver que son Fonds mutuel de solidarité satisfait aux règles prudentielles visant à garantir la solvabilité des organismes associatifs apportant leur caution aux opérateurs de voyages et de séjours (arrêté du 30 juillet 2019 pris en application de l'article R. 211-26 du code du tourisme).

Au cours du premier semestre 2024, l'Unat a remis son rapport aux autorités, confirmant une marge de solvabilité de 10 945 949 € au 31 décembre 2023, soit un taux de couverture de 8062 % de l'exigence fixée par l'arrêté. Par ailleurs le taux couverture du fonds de garantie est de 227 %.

Rapprochement avec Unat Obs

À la suite du rapprochement opéré en 2024 avec l'Observatoire (Unat-Obs), le fonctionnement du Fonds mutuel de solidarité (FMS) a été ajusté.

Dorénavant, les modalités de renouvellement des dossiers FMS seront comme suit :

- pour une partie des structures, le dossier de demande de renouvellement sera

demandé une année sur deux seulement : seule la déclaration du chiffre d'affaires tourisme garanti sera requise. Les autres années, le contenu du dossier demandé sera allégé, bien que plus complet ;

- pour les autres structures, le dossier demandé sera également allégé.

Dans tous les cas, le dossier de renouvellement devra être déposé entre septembre et décembre de chaque année.

Par ailleurs, pour l'ensemble des structures bénéficiant de la garantie financière du FMS-Unat, la déclaration annuelle Unat Obs devient obligatoire. Elle devra être complétée chaque année, entre février et avril.

La catégorisation du traitement des dossiers des structures sera établie à partir de deux critères :

- Le montant du chiffre d'affaires tourisme garanti ;
- l'historique du dossier sur les cinq dernières années.

Cette répartition n'est pas figée : elle sera réexaminée tous les deux ans, afin de rester pertinente et équitable.

L'été culturel



Un partenariat renforcé avec le ministère de la Culture

Depuis sept ans, l'Unat est partenaire du ministère de la Culture. Une première convention a été signée en décembre 2016 pour lancer des expérimentations dans quelques régions. Ce partenariat s'est consolidé et élargi en 2020 avec la création de l'été culturel: un dispositif ambitieux favorisant l'accès simultané aux vacances et à la culture. Il vise à permettre à chacun d'être acteur d'une expérience culturelle, de contribuer à la vie artistique, de vivre un moment de partage, de sens et d'émancipation.

Ce programme est coordonné au niveau national par l'Unat Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca), qui assure le lien entre les dynamiques régionales et les orientations nationales.

Les Unats en région collaborent activement avec les Drac (Directions régionales des affaires culturelles) pour faciliter l'accueil d'artistes et le déploiement des projets culturels. Ces coopérations ancrent l'action au plus près des habitants et des vacanciers, en résonance avec les valeurs de l'éducation populaire que porte l'Unat.

Un engagement reconnu

Fanny Andreu, déléguée régionale de l'Unat Paca, a été faite chevalier des Arts et des Lettres en reconnaissance de son engagement et de son excellence dans la coordination de ce programme.

La distinction lui a été remise lors des Rendez-vous de l'Unat par Michelle Demessine, présidente de l'Unat et ancienne ministre du Tourisme, aux côtés de Nicolas Monquaut, chargé de mission Tourisme et attractivité.





L'été culturel 2024 en chiffres

→ 107 projets culturels (résidences d'artistes, ateliers, spectacles, itinérances...)

→ 97 établissements impliqués (villages vacances, auberges de jeunesse, centres de vacances...)

→ 40 départements

→ 187 artistes (théâtre, musique, danse, marionnettes, arts plastiques, gravure, photographie...)

→ 14 400 bénéficiaires : familles, enfants en colonie, seniors, personnes en situation de handicap

Une vidéo

Pour illustrer les temps forts du partenariat avec le ministère de la Culture, une vidéo a été réalisée cette année.

Scannez le QR code ci-dessous pour y accéder facilement :



L'Unat en régions

Les Unats régionales	30-31
Auvergne-Rhône-Alpes	32
Bourgogne-Franche-Comté	33
Bretagne	34
Centre-Val de Loire	35
Grand Est	36
Hauts-de-France	37
Île-de-France	38
Normandie	39
Nouvelle-Aquitaine	40
Occitanie	41
Pays de la Loire	42
Provence-Alpes-Côte d'Azur	43

Les Unat régionales



Présentes sur l'ensemble du territoire, les Unat régionales portent de fortes compétences et font preuve d'une grande résilience. Aux côtés de l'Unat nationale, elles constituent la tête de réseau du Tourisme social et solidaire (TSS), reconnue comme telle par les pouvoirs publics et engagée pour le droit aux vacances pour tous.

Des missions essentielles

Les Unat régionales remplissent des missions socles fondamentales, qui structurent et dynamisent le réseau :

- animer : favoriser la rencontre, les échanges, l'observation mutuelle ;
- accompagner : conseiller, outiller, informer et former les adhérents ;
- impulser et participer à des projets : développer et animer des coopérations, se positionner sur des projets locaux, régionaux ou nationaux ;
- représenter et promouvoir le TSS : valoriser le réseau, porter la voix du secteur à travers des actions de plaidoyer.

Implantées dans l'écosystème territorial, les Unat régionales sont investies dans de nombreuses instances (CRT, Ceser, Le Mouvement associatif...) assurant ainsi une représentation locale forte du TSS.

Une feuille de route partagée

En 2024, une feuille de route commune, fruit d'un travail collaboratif entre les Unat régionales et l'Unat nationale, a été finalisée et mise en œuvre. Elle vise à renforcer la coordination et la coopération, à clarifier les missions de chacun et à approfondir les liens pour faire pleinement réseau.

Une dynamique collective

Cette année, les Unat régionales ont travaillé collectivement à l'élaboration d'un Guide de la commission de sécurité, en réponse aux besoins exprimés par les adhérents concernant l'accueil de cette commission et les bonnes pratiques associées.

La coordination nationale-régionale s'est traduite par huit réunions en 2024 – six

en visioconférence, deux en présentiel – renforçant la cohésion et la circulation des informations.

Par ailleurs, les Unat régionales ont été pleinement investies dans les grands rendez-vous nationaux, notamment à travers leur participation aux Rendez-vous de l'Unat, coorganisée cette année par l'Unat Bretagne, et lors du colloque colos et classes découverte.

Enfin, plusieurs missions nationales sont déléguées aux Unat régionales, en totalité ou en partie, témoignant de la confiance accordée et de leur rôle stratégique au sein du réseau : Unat Obs est animé par l'Unat Grand Est, le secteur Vacances et handicaps est piloté par l'Unat Île-de-France, et le dispositif Été culturel est portée par l'Unat Paca.

Unat Normandie

Adhérents: 22 (dont 33 structures d'hébergement)
Lits: 5531
Emplois: 1017
ETP: 243 ETP
CA: 30355000 €

Unat Hauts-de-France

Adhérents: 30
Hébergements: 14
Organisateurs de séjours: 14
Lits: 2150

Unat Grand Est

Adhérents: 77
Hébergements: 302
Organisateurs de séjours: 52
Nuitées: 2,3 millions
Lits: 25731
ETP: 1592
CA global: 148 M€

Unat Bretagne

Adhérents: 53
Hébergements: 94
Organisateurs de séjours: 15
Nuitées: 1,5 million
Lits: 15000
ETP: 930
CA global: 96,4 M€

Unat Île-de-France

Adhérents: 52
Hébergements: 25
Lits: 4500
Organisateurs de séjours: 40

Unat Bourgogne-Franche-Comté

Adhérents régionaux: 26
Adhérents nationaux ayant un ou des établissements en région: 20
Hébergements: 50
Organisateurs de séjours: 14



Unat Pays de la Loire

Adhérents: 43
Hébergements: 68
Organisateurs de séjours: 26
Lits: 14200

Unat Centre-Val de Loire

Adhérents: 68 structures adhérentes
Hébergements: 46 hébergements
Organisateurs de séjours: 18 organisateurs de séjours
4 membres associés
Chiffres-clés pour les auberges collectives (auberge de jeunesse, centre de vacances...) et villages vacances uniquement soit 60 structures
Nuitées: 686600
Lits: 4508
ETP: 555
CA global: 46,80 M€

Unat Auvergne-Rhône-Alpes

Adhérents: 73
Hébergements: 177
Lits: 34954
Organisateurs de séjours: 16
Parc du TSS global Aura:
430 établissements
Lits: 62912
Nuitées: 6212940
ETP: 4167
CA global: 357 M€

Unat Nouvelle-Aquitaine

Adhérents: 70
Hébergements: 164
Organisateurs de séjours: 37
Nuitées: 1183390
ETP: 2749
CA global: 37848552 €

Unat Occitanie

Adhérents: 119
Hébergements: 202
Organisateurs de séjours: 34
Nuitées: 3804718
Lits: 33944
ETP: 10151
CA global: 209387868 €

Unat Provence-Alpes-Côte d'Azur

Adhérents: 54
Hébergements: 201
Organisateurs de séjours: 18
Nuitées: 3178690
Personnes accueillies: 675360
Lits: 37622
ETP: 1728
CA global: 197848767 €



D.R.

Étude diagnostic et stratégies de développement du TSS

Alors qu'en 2023 l'Unat Auvergne-Rhône-Alpes définissait sa méthodologie de conduite de l'étude, l'année 2024 fut consacrée à la récolte des données.



Commanditée par l'État (SGAR et Massif des Alpes) et attendue pour mi-2025, cette étude menée en région Aura et sur le Massif des Alpes permettra :

1. d'établir un état des lieux du TSS et de son environnement ;
2. de démontrer son utilité sociale et de faire valoir sa nécessité ;
3. de formuler les stratégies d'évolution pour l'avenir du TSS.

La collecte des données s'est traduite par une première phase de recherche de données quantitatives avec le lancement d'un questionnaire à destination des hébergements collectifs du TSS et d'un autre pour les organisateurs de séjours. Une deuxième phase a permis d'obtenir des données qua-

litatives, en auditionnant 49 actrices et acteurs autour des 7 grandes thématiques de l'étude, durant 44h d'écoute (patrimoine, modèles économiques, offre & publics, ressources humaines et politique & TSS).

Un travail universitaire partenarial fut conduit avec cinq promos étudiantes sur la visualisation cartographique des données, le tourisme familial et le tourisme des mineurs. Un autre volet, réalisé en partenariat avec Gilles Caire et l'Unat Bretagne s'intéresse aux « externalités positives du TSS sur les territoires ».

2025 commencera avec l'analyse des données et l'élaboration des préconisations en consultation avec l'ensemble des parties prenantes de la filière, qui aboutira au rendu du « Mémento du TSS », prévu à l'automne.

Une nouvelle gouvernance et un mode de fonctionnement plus participatif pour l'association

En 2024, l'Unat Auvergne-Rhône-Alpes connaît un renouvellement important de sa gouvernance, qui lui permet de se renforcer à la suite du décès de son président, Frédéric Prelle.

La vie associative de l'Unat Auvergne Rhône-Alpes se réorganise à la suite du décès de son cher président, Frédéric Prelle, en juin 2024. Un bureau recomposé de cinq administrateurs et administratrices investis est élu. François Guillemet est élu en qualité de président, représentant VVF.

Dans ce contexte, le conseil d'administration souhaite acter trois nouveaux principes pour la récente gouvernance. L'objectif : une gestion plus collégiale et une stabilisation de l'UR, afin de poursuivre l'accompagnement des acteurs du TSS en Auvergne-Rhône-Alpes.

1. Des référents par pôles d'expertise ;
2. Un partage plus égal des tâches entre administrateurs ;
3. Une représentativité de tous les territoires de la région.

L'Unat Aura désormais renforcée peut s'atteler à de nouveaux enjeux : la construction et la mise en œuvre d'un projet associatif, le renforcement du modèle socio-économique pour pérenniser son activité, la poursuite des travaux en cours, notamment la conduite de l'étude diagnostic du TSS. Dans ces objectifs, l'association décide de s'inscrire dans la démarche du DLA (Dispositif local d'accompagnement) pour l'année 2025.

Président :

François Guillemet, directeur VVF de St-julien-Chapteuil et Les Estables

Équipe salariée :

Robin Miglioli, coordinateur, aura@unat.asso.fr

Nathanaëlle Doreau, chargée de missions, mission.aura@unat.asso.fr

Consulter le Rapport d'activité 2024 : <https://unataura.fr/>



Crédit photo: RG Print / Unat BFC



Une animation régionale articulée autour de trois événements professionnels en 2024

Les Rencontres régionales du Tourisme social et familial de l'Unat Bourgogne-Franche-Comté sont des événements essentiels qui rythment la vie associative de l'Union régionale. Ces temps de convivialité favorisent l'interconnaissance entre acteurs du territoire régional et la création de synergies afin de contribuer au développement des activités des professionnels du secteur.

Ces rendez-vous professionnels sont l'occasion pour les adhérents d'échanger sur leurs pratiques et de réfléchir – aux côtés d'experts et de partenaires – sur des thématiques majeures telles que l'emploi, le développement durable, ou encore la promotion des activités du secteur à travers de nouvelles stratégies de communication et de commercialisation.

La rencontre régionale du 25 janvier 2024 organisée à la Maison régionale de l'innovation à Dijon a notamment permis la présentation par M. François Bittard, chef de service Développement touristique du conseil régional Bourgogne-Franche-Comté du nouveau Schéma régional du développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) et d'un échange sur les préoccupations des professionnels du secteur.

Une seconde rencontre organisée le 29 mai 2024 à l'IUT de Chalon-sur-Saône s'est articulée autour d'ateliers thématiques en matinée: « Alimentation durable et pratiques d'achats responsables, bio, proximité... » avec le concours de

la CRESS Bourgogne-Franche-Comté; « Valorisez vos actions et votre engagement, le tourisme durable comme atout promotionnel » et « L'emploi dans le tourisme associatif: réalités et perspectives »; suivi d'une présentation des groupements d'employeurs dédiés aux métiers du Tourisme de la région.

L'après-midi, la rencontre était ouverte à tous les acteurs du secteur avec une présentation du Plan d'action 2024 de Bourgogne Franche-Comté Tourisme, puis de la dernière note de tendance du Tourisme social et familial conduite par Hexopée.

L'Union régionale a organisé une troisième rencontre professionnelle le 26 septembre 2024 à Dijon avec trois ateliers en plénière le matin sur le thème de l'emploi, du tourisme durable et de la communication, avec le concours de France Travail et de l'ADEME, suivis l'après-midi d'une table ronde sur les classes de découverte et d'une intervention du cabinet de conseil Protourisme pour outiller et accompagner les professionnels en matière de communication et dans leur stratégie de commercialisation.

Vie associative : un conseil d'administration étoffé en 2024

Quatre nouveaux membres ont été élus au conseil d'administration à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le jeudi 25 janvier 2024 à la Maison régionale de l'innovation à Dijon: Marine Kabiti, déléguée générale adjointe UFCV, Denis Chauvel, secrétaire général de la Ligue de l'enseignement BFC, Franck Tardieu, directeur de La Vallée de l'Yonne et El Hadj Diallo, directeur de la MFR La Roche du Trésor.

L'élection de ces nouveaux membres a été vivement saluée car elle témoigne de la dynamique retrouvée de l'union régionale.

Président

Serge Poisnet, président de Neige et Plein Air

Alicia Chatain, assistante de mission
 unat.bfc@gmail.com

Site internet : <https://unat-bfc.fr/>



D.R.



Les 11^{es} RDV de l'Unat : une dynamique renforcée en Bretagne

En 2024, les Rendez-vous de l'Unat ont marqué une étape clé pour l'Unat Bretagne et son réseau. Attendu depuis plusieurs années, cet événement s'est tenu au Village club du Soleil de Beg Meil, un établissement classé et emblématique du tourisme social et solidaire. Il a permis de fédérer adhérents et partenaires autour de la thématique des transitions - un enjeu fort pour la Bretagne, et de mettre en lumière l'exemplarité des initiatives locales.

L'accueil des Rendez-vous de l'Unat en Bretagne représentait un enjeu majeur pour l'union régionale: faire de ce temps fort un moment fédérateur et inspirant. Durant l'événement, les adhérents bretons ont été particulièrement investis, notamment lors des ateliers sur les transitions, mettant en avant des solutions concrètes face aux défis du secteur. La mobilisation de ses partenaires locaux - CRESS, Morbihan Tourisme, Région Bretagne Tourisme

Bretagne, etc. - a été à la hauteur de ses attentes et en écho à l'importance accordée à un ancrage territorial solide pour le développement du tourisme social et solidaire. L'intervention remarquée de madame Anne Gallo-Kerleau, vice-présidente du conseil régional de Bretagne, en faveur de la filière TSS, a également renvoyé un message de visibilité et de reconnaissance de l'engagement de l'Unat.

Avec plus de 200 participants, dont des figures influentes telles que Benoît Hamon, des collègues venus de toute la France et nos partenaires régionaux, ces Rendez-vous ont permis de renforcer les liens entre l'ensemble des acteurs de l'écosystème tourisme ESS. Les pilotes de l'Unat Bretagne sont fiers d'avoir accueilli des professionnels engagés et passionnés, contribuant ainsi à une dynamique collective porteuse d'avenir pour l'Unat Bretagne et son réseau.

Président:

René Moullec

Équipe salariée:

Mahaut Lise Sicot, déléguée générale
Estelle Leblois, chargée d'animation du réseau Unat Bretagne
Albane Ganga, chargée de mission tourisme durable et communication

www.unat-bretagne.asso.fr

Le tourisme durable au cœur des actions de l'Unat Bretagne en 2024

Depuis plus de dix ans, l'Unat Bretagne place le tourisme durable au centre de son engagement, convaincue qu'il constitue un levier essentiel pour l'avenir du secteur. En 2024, elle franchit un cap en renforçant ses outils et son accompagnement, grâce à des partenariats structurants.

Cette dynamique s'appuie sur des coopérations solides avec des acteurs clés que sont l'ADEME, l'UBHPA, la CRESS, la FREDON, et Françoise Bouillon Conseil. Elles permettent de construire des réponses adaptées depuis l'aide à la réflexion jusqu'à la mise en œuvre d'actions, en intégrant un volet financier crucial. L'Unat Bretagne s'est ainsi engagée dans une dynamique d'accompagnement au financement, notamment à travers son partenariat avec l'ADEME. Ce travail de fond a porté ses fruits en 2024 avec des résultats concrets: 1,5 million d'euros d'aides perçues pour 3 millions d'euros investis par les 60 structures que nous avons accompagnées. L'année a aussi été marquée par un outillage renforcé pour accompagner la transition écologique des établissements. L'Unat Bretagne s'est ainsi dotée :

- d'un référentiel de progrès structuré autour du management environnemental (Domaine 8 de l'outil QUB);
- d'outils et guides pratiques, notamment un guide d'adaptation des végétaux au changement climatique conçu avec l'UBHPA et la FREDON;
- de temps animés favorisant le partage d'expériences et l'appropriation des bonnes pratiques.

Au terme de l'année, l'Unat Bretagne affiche plus de 30 % des structures de son réseau écolabellisées. Le chemin se poursuit en 2025 avec toujours plus d'ambition pour accompagner les structures vers l'exemplarité environnementale et l'adaptation aux changements climatiques.



Sensibilisation des jeunes au TSS et aux opportunités d'emploi



Face à la crise du recrutement rencontrée par nos adhérents depuis quelques années, notre union régionale mène des actions pour valoriser les métiers du tourisme social et solidaire :

- l'Unat Centre-Val de Loire est intervenue auprès d'étudiants de diverses formations régionales pour présenter le tourisme social et solidaire et ses valeurs. Les interventions s'accompagnent de

visites d'établissement du TSS pour illustrer les propos et la mise en application concrète des valeurs du secteur ;

- l'Unat Centre-Val de Loire a aussi participé à des événements comme la journée des métiers « À table au château », organisée par l'UMIH pour présenter le tourisme social et solidaire à des classes de collégiens et lycéens, ou encore la « nuit de l'orientation » organisée par la CCI41 dans le cadre du mois de la découverte des métiers. Pour ces événements, l'Unat Centre-Val de Loire a édité un flyer de présentation du TSS à destination des jeunes.

L'objectif de ces actions est de sensibiliser les futurs professionnels du tourisme aux valeurs de l'économie sociale et solidaire et à la notion d'accessibilité aux vacances. Si toutes et tous ne travailleront pas demain dans le TSS, nous espérons qu'ils en retiennent des valeurs et principes de fonctionnement et qu'ils les appliquent dans leur métier, pour un tourisme vraiment pour tous les publics.

Emménagement à la Maison régionale de l'ESS

En 2024, l'Unat Centre-Val de Loire a emménagé dans les locaux de la Maison régionale de l'Économie sociale et solidaire, qui regroupe 8 autres réseaux : la CRESS, le Mouvement associatif, La Ligue de l'enseignement, l'Ursscop, le CROS, France Active, l'UDES et la FR CIDFF.

Ces locaux, situés près d'Orléans, nous rapprochent de nombre de nos partenaires associatifs et institutionnels et nous inscrivent dans une dynamique partenariale renforcée. L'extension de la maison de l'ESS où l'Unat est située a été inaugurée en janvier 2025.

Président :

Christophe Vincent

Équipe salariée :

Anaïs Rubaud, déléguée régionale
Erika Polster, assistante vie du réseau
Titouan Joncheray, alternant en communication

rapport d'activité : <https://nuage.unat-centrevalde Loire.fr/index.php/s/dwH4cagis5QNkSq>

www.unat-centrevalde Loire.fr



© Hilde Lenaerts

L'Unat Grand Est, partenaire du projet Ardenne Transition durable

Ce projet a pour ambition de valoriser le territoire ardennais comme une destination de tourisme responsable et accessible à tous les publics.

Depuis le 1^{er} juillet 2024, l'Unat Grand Est est opérateur partenaire du portefeuille de projets Ardenne Transition Durable. Il a pour ambition de participer au développement écoresponsable de la destination Ardenne en s'appuyant sur les trois piliers du développement durable que sont l'environnement, l'économie et le social.

Le portefeuille de projets Ardenne Transition durable est composé de 5 projets et d'un projet pilote. Pour une durée de 3 ans, il dispose d'un budget de 20394376 € financés dans le cadre du programme européen Interreg 6 France – Wallonie – Vlaanderen (constitué de fonds Feder et de co-financement nationaux).

L'Unat Grand Est intervient dans le projet n° 2 « Ardenne Tourisme responsable pour tous » (ATRT) piloté

par l'Agence de développement touristique des Ardennes. Ce projet a pour objectif de faire de l'Ardenne une destination transfrontalière de slow tourisme, accessible et résiliente.

Il entend renforcer la résilience des professionnels du tourisme face aux impacts du changement climatique tout en impliquant les habitants dans le développement touristique afin d'anticiper tout risque de conflits d'usages. Il vise aussi à développer une offre de produits et de services touristiques durables, particulièrement adaptée aux attentes des personnes à besoins spécifiques ou en situation précaire.

Ainsi, l'Unat Grand Est accompagnera les professionnels du tourisme ardennais dans leur mise en accessibilité et participera à la mise en tourisme de l'offre accessible de ce territoire.

« Unat Grand Est – Tourisme durable » : Un accompagnement à la transition écologique adapté aux structures du TSS

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement l'Unat Grand Est s'engage aux côtés des acteurs du TSS dans leur transition écologique, afin de faire émerger une offre de séjours plus durable et moins impactante.

Notre union a lancé la démarche « Unat Grand Est – Tourisme durable » avec pour objectif de sensibiliser, d'informer et de former le plus grand nombre pour trouver des solutions en adéquation avec les valeurs du TSS.

À cette fin, l'Unat Grand Est propose de multiples formats, tels que des webinaires, formations, ateliers, rencontres et visites, ainsi que des accompagnements personnalisés afin de permettre à notre réseau de débiter ou poursuivre sa démarche de développement durable.

Cet hiver, 4 webinaires animés par nos partenaires ont eu lieu, sur les thématiques suivantes :

- Alimentation Durable et nouvelles obligations - Comment assurer sa transition alimentaire en restauration collective ?
- Gestion de l'eau, une ressource rare - Comment s'adapter face aux changements climatiques et aux pénuries d'eau ?
- Penser l'assiette, comment tendre vers une alimentation plus durable et limiter le gaspillage alimentaire ?
- Économies d'énergie : vers des solutions plus durables - Comment préserver l'environnement tout en faisant des économies ?

À partir de l'automne 2025, plusieurs rencontres territoriales se tiendront afin d'approfondir les thématiques abordées lors des webinaires précédents. Au programme, visites d'un établissement touristique, échanges de bonnes pratiques, mises en situation.

Président :

Bruno Colin, représentant de marque chez Odcvl

Équipe salariée :

Romain Laux, coordinateur régional
 Caroline Maguin, adjointe de direction
 Luana Cesaron, chargée de mission observation, promotion, communication
 Adrien Pothin, chargé de mission animation territoriale - Champagne Ardenne
 Emeline Le Floc'h, chargée de mission animation territoriale - Alsace
 Anaïs Stevan, chargée de mission animation territoriale - Lorraine

Lien : <https://www.unat-grandest.com/>



Un partenariat renouvelé avec la DRAC : des résidences artistiques au cœur des lieux de vacances

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'accès à la culture pour tous, l'Unat Hauts-de-France renouvelle cette année son partenariat avec la DRAC. Ce dispositif permet la mise en place de résidences d'artistes au sein des structures d'hébergement touristique, offrant aux vacanciers des moments de création et de découverte artistique uniques.

En 2024, ce sont 11 structures qui ont participé à ce dispositif :

- Le Cap d'Opale à Ambleteuse ;
- Le VVF de Blériot-Plage ;
- Les auberges de jeunesse de Lille et Amiens ;
- Ternelia le Manoir de la Canche ;
- L'UFCV de Bouvines ;
- Le Parc d'Olhain ;
- La Maison forestière d'Ors, structure de l'association Vacances plurielles ;
- ainsi que quatre établissements du réseau Accueil paysan.

Chacune de ces structures a ouvert ses portes à des artistes en résidence avec au programme : ateliers de pratique artistique, spectacles, performances et temps d'échange avec les vacanciers. Ces résidences sont autant d'occasions de faire vivre la culture dans des espaces non dédiés, de créer du lien entre les vacanciers, les habitants et les artistes, et de rappeler que l'accès à l'art et à la culture est un droit pour chacun.

L'association Vacances plurielles a accueilli deux danseurs du Théâtre national de la danse – Chaillot. Durant leur résidence à la Maison forestière d'Ors, ces artistes ont animé des ateliers de danse contemporaine à destination des enfants accueillis sur place. En prolongement de cette résidence, ces mêmes enfants seront invités à Paris pour visiter le Théâtre de Chaillot et assister à un spectacle.

L'Unat Hauts-de-France est engagé dans les instances locales

En tant que tête de réseau du Tourisme social et solidaire en région, l'Unat Hauts-de-France s'investit pleinement dans les espaces de démocratie locale dont les débats sont essentiels pour éclairer les politiques régionales. Ces lieux de dialogue et de réflexion sont essentiels pour éclairer les politiques régionales et garantir qu'elles restent attentives aux enjeux d'inclusion, d'accessibilité et de développement durable.

L'Unat Hauts-de-France occupe des sièges au sein de plusieurs instances clés de la vie régionale. Elle participe notamment au conseil d'administration de Hauts-de-France tourisme (ex-CRT) et de Nord tourisme, deux structures stratégiques pour le développement et la promotion de l'offre touristique régionale.

L'Unat Hauts-de-France est également membre de la CRESS, où elle participe à la valorisation et au développement de l'ESS dans le secteur touristique, et du Mouvement associatif, porte-voix du monde associatif régional. Enfin, l'Unat Hauts-de-France a conservé son siège au CESER.

Au sein de ces structures, l'Unat Hauts-de-France apporte son expertise et contribue à faire entendre la nécessité d'un tourisme pour tous en défendant des valeurs de solidarité, de diversité et d'engagement au service des territoires et de leurs habitants.

Président :

Pascal Sarpaux

Vice-président :

Maxime Denele

Sites internet : <https://www.unat-hauts-de-france.com>
<https://www.vacances-hauts-de-france.com>



D.R.

L'Unat Île-de-France engagée pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Durant les Jeux olympiques et paralympiques 2024, les adhérents de l'Unat IDF ont incarné le rôle d'ambassadeurs de proximité. Une initiative portée par la Ville de Paris, visant à dynamiser la capitale durant les mois d'été, à laquelle principalement les adhérents hébergeurs parisiens ont pris part. Étant des points physiques d'accueil, ils ont diffusé des informations touristiques et ont valorisé les animations des quartiers parisiens sur le thème « Paris fête les Jeux ».

Tout au long de 2024, en lien avec ses missions d'information et d'accompagnement de son réseau, l'Unat IDF a assuré une veille et un relais régulier des informations clés liés aux Jeux. Elle a également participé aux espaces d'échange coordonnés par l'office de tourisme de Paris, Paris je t'aime, permettant un suivi constant des évolutions des événements aux adhérents.

Le défi à venir sera de maximiser l'impact durable des Jeux olympiques et paralympiques et leur héritage, identifiant les opportunités pour le secteur du TSS francilien. L'Unat Île-de-France inscrit son action future dans une volonté de faire des Jeux un levier durable d'engagement, de sensibilisation au sport, de solidarité à travers l'éducation à l'environnement et la promotion du volontariat.

Favoriser le droit aux vacances pour tous : l'Unat Île-de-France publie son 9^e Guide des vacances et loisirs adaptés

L'Unat Île-de-France a réédité le Guide des vacances et loisirs adaptés, sa 9^e édition. Ce guide est une ressource essentielle pour les personnes en situation de handicap, leurs proches et leurs aidants à la recherche de solutions de vacances et de loisirs adaptés.



Réalisé avec le soutien financier de la Mairie de Paris, le guide s'adresse à l'ensemble des publics concernés par le handicap, avec une attention particulière portée à l'autonomie et au confort des vacanciers. Il recense près de 50 organismes adhérents de toutes les Unat, engagés volontairement dans cette démarche, proposant des séjours et vacances adaptés, colonies inclusives ou vacances de répit en famille, hébergements adaptés et des loisirs en Île-de-France, en France et à l'étranger. Il contient également des informations pratiques afin de répondre au mieux aux questions autour du secteur et des aides financières mobilisables, avec une attention spécifique sur les possibilités en Île-de-France.

Le support, en version numérique et papier, sera largement diffusé en 2025. À travers cette initiative, l'Unat IDF réaffirme son engagement en faveur de la démocratisation du droit aux vacances et apporte des solutions de séjour adapté aux personnes en situation de handicap.

Président :

Patrick Drouet, directeur de Temps jeunes et À chacun ses vacances

Salariée :

Judit Sala, chargée de mission

<https://unat-idf.fr>



© Emilie Halbout

© Emilie Halbout

Nathalie Porte, vice-présidente de la région Normandie en charge du tourisme et de l'attractivité et Thierry Varniere, président de l'Unat Normandie

Création d'un poste de chargée de mission

Après un fonctionnement basé essentiellement sur un modèle bénévole, l'Unat Normandie a souhaité redéfinir fin 2022 son projet associatif dans le but de franchir un nouveau palier au service du tourisme social et solidaire et d'impulser une nouvelle dynamique au sein du réseau normand... Après un accompagnement de plusieurs mois par un cabinet-conseil, l'Unat Normandie a ainsi pu établir une feuille de route pour la période 2024-2027. Celle-ci s'articule autour de 3 grands axes :

- renforcer la dynamique associative ;
- développer une offre de services aux adhérents normands ;
- promouvoir le tourisme à vocation sociale & l'Unat.

Afin de mener à bien ce nouveau projet, la chargée de mission a pris ses fonctions le 1^{er} février 2024.

Reconduction du partenariat entre la Région et l'Unat Normandie

À l'occasion de sa journée « Portes ouvertes » le 19 avril 2024 au Manoir d'Argueil, l'Unat Normandie a signé avec la région Normandie une convention de partenariat visant à faire de la Normandie une destination reconnue du Tourisme associatif à vocation sociale et solidaire.

Depuis 2006, la région Normandie a inscrit au cœur de sa politique de développement touristique l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous. Elle rejoint en cela les préoccupations des acteurs du Tourisme pour tous et de l'Unat Normandie et considère celle-ci comme un interlocuteur majeur et incontournable en matière de tourisme associatif à vocation sociale et solidaire.

La stratégie touristique régionale 2023-2028 réaffirme l'importance de ce secteur dont l'un des objectifs est de rendre la Normandie accessible aux publics les plus larges, notamment les jeunes et les scolaires, en aidant à surmonter les obstacles physiques et financiers.

Ainsi, l'ambition conjointe de la région Normandie et de l'Unat Normandie pour la période 2024-2027 est de faire de la Normandie une destination reconnue du Tourisme pour tous, favorisant la mixité des clientèles.

5 grands objectifs déterminent le champ d'application de ce partenariat :

- soutenir et faire connaître les valeurs du tourisme associatif à vocation sociale ;
- assurer une veille sur l'activité du tourisme associatif à vocation sociale ;
- fédérer et animer un réseau professionnel des acteurs du tourisme associatif à vocation sociale ;
- accompagner la montée en compétences des professionnels du secteur ;
- poursuivre l'amélioration de la qualité des prestations.

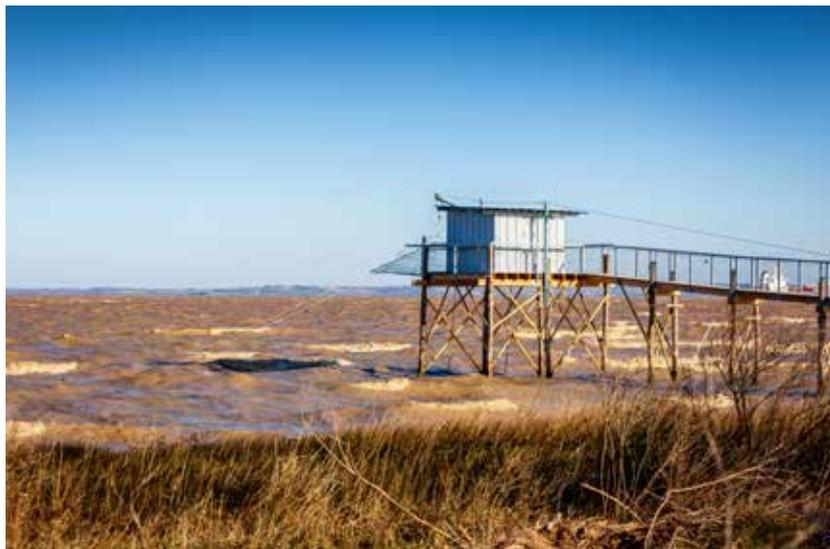
Président

Thierry Varniere, responsable du pôle Tourisme éducatif et social à la Ligue de l'enseignement de Normandie et directeur du centre « les Sables d'or » à Gouville-sur-Mer

Salariée

Émilie Halbout, chargée de mission

Site internet en cours de création



Un partenariat unique en faveur des colonies de vacances en Nouvelle-Aquitaine !

« La campagne en quelques chiffres : + 16 000 vues, + 2 000 clics et + 7 000 personnes »

Dans le cadre de leur action en faveur de la valorisation du Tourisme social et solidaire en Nouvelle-Aquitaine, le Comité régional du tourisme de Nouvelle-Aquitaine s'est associé à l'Unat Nouvelle-Aquitaine afin de construire ensemble une promotion à grande échelle des colonies de vacances proposées par les acteurs du Tourisme social et solidaire dans la région.

Afin de mettre en place cette dernière, l'Unat Nouvelle-Aquitaine a créé en avril 2024 une page d'atterrissage sur son site internet recensant l'ensemble de ses membres proposant des colonies de vacances pour les moins de 18 ans.

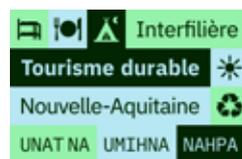
Par la suite, la première opération de communication a été lancée

au mois de mai 2024 et a permis d'améliorer la visibilité de l'Unat Nouvelle-Aquitaine avec un taux d'engagement allant jusqu'à 80 % sur notre site internet.

De plus, la création à l'été d'une capsule vidéo promotionnelle des colonies de vacances a permis d'une part de montrer la diversité de paysage qu'offre la région mais également de bien comprendre les valeurs portées par l'union à savoir la mixité sociale, l'inclusion ainsi que le développement durable.

Une campagne de communication via les réseaux sociaux est prévue sur le 2^e trimestre 2025 afin de donner envie aux petits et grands de partir en colonies de vacances !

Une mission sur la thématique du tourisme durable unique en France !



Afin de traiter au mieux la thématique du tourisme durable, la Nouvelle-Aquitaine est précurseur d'un nouveau modèle depuis 2016. En

effet, les 3 têtes de réseau de la région, à savoir l'Unat NA¹, l'UMIHNA², ainsi que la NAHPA³, soutenues par l'ADEME Nouvelle-Aquitaine ainsi que la Région Nouvelle-Aquitaine ont décidé de travailler en commun afin de créer la mission Interfilère en tourisme durable de Nouvelle-Aquitaine. Son objectif est d'accompagner les professionnels du tourisme des 3 filières dans leur transition écologique et environnementale à travers divers projets.

En 2024, la mission Interfilère a mené 2 gros projets d'envergure.

Le premier, une expérimentation collective appelée « Parcours tri et valorisation des biodéchets en tourisme », qui permet d'accompagner sur 18 mois (2024-2025) les professionnels du tourisme membres des 3 filières dans la mise en place d'une solution de tri de leurs déchets.

Le second, le projet Éduc'eau, est une réponse à un appel à projet de l'Agence Adour-Garonne et qui a eu pour objectif de sensibiliser les professionnels du tourisme ainsi que leurs clientèles à la gestion et la préservation de la ressource en eau. Cette sensibilisation s'est traduite par la mise en place de solutions hydro économes, la création de capsules vidéo, ou encore par des ateliers-formations de sensibilisation auprès des salariés et des touristes en séjour dans les établissements.

1 Unat NA : Union nationale des associations de tourisme et de plein air de Nouvelle-Aquitaine

2 UMIHNA : Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de Nouvelle-Aquitaine

3 NAHPA : Hôtellerie de plein air de Nouvelle-Aquitaine

Président

Philippe Moretti, directeur des auberges de jeunesse de Charente-Maritime

Équipe salariée

Clara Monget, coordinatrice – nouvelle-aquitaine@unat.asso.fr

Housna Said, chargée de mission communication, veille et animation du réseau en alternance

Maryse Boivin, remplacée par Mathilde Lecourt au 1er juin 2024, chargée de mission de l'Interfilère – contact@interfilere-tourisme-na.fr

Andrea Pedersen, animatrice parcours tri et valorisation des biodéchets - interfilere.na@gmail.com



En 2024, l'Unat Occitanie a renforcé ses actions en faveur d'un tourisme plus durable et solidaire. Grâce à l'appui de partenaires tels que l'ADEME et la Région Occitanie, et via des dispositifs comme les Colos apprenantes, le Pass'colo, Seniors en vacances et 1^{ers} départs, elle a soutenu l'accès aux vacances pour tous, tout en valorisant l'offre du TSS par des actions de communication, des films promotionnels et une présence active sur les événements régionaux.

Tourisme durable – Agir pour une transition écologique solidaire

En 2024, l'Unat Occitanie a accompagné ses adhérents dans l'adaptation au décret tertiaire, via une convention avec le réseau Apogées et le bureau d'études Helligo. Treize établissements ont bénéficié d'un appui technique à la rénovation énergétique. En parallèle, grâce au fonds Tourisme durable porté avec l'ADEME, 45 diagnostics ont été réalisés et 28 dossiers déposés, orientés principalement vers la réduction de consommation énergétique.

Des actions de sensibilisation ont été menées : diffusion de fiches pratiques, webinaires sur les biodéchets, la rénovation thermique ou les énergies renouvelables. L'Unat a poursuivi l'animation du réseau autour de l'écomallette, renforçant les écogestes auprès des vacanciers.

Enfin, un nouveau partenariat stratégique avec la Région a permis d'inscrire le TSS dans le dispositif « Tourisme durable, responsable et solidaire 2023-2027 ». Ce positionnement conforte l'Unat comme acteur clé de la transition écologique du secteur touristique régional.

Droit aux vacances – Garantir l'accès pour tous aux temps de respiration



L'Unat Occitanie poursuit son action en faveur du droit aux vacances, reconnu comme droit fondamental. En 2024, elle a permis à près de 2200 enfants de partir en séjour grâce à l'opération « 1^{ers} départs en vacances », soutenue par la Région, les CAF, MSA, DRAJES, ANCV et SNCF. Ce programme emblématique contribue depuis près de 30 ans à la lutte contre l'exclusion sociale.

Elle s'est également mobilisée pour les Colos apprenantes, en accueillant des enfants dans le cadre de séjours éducatifs. L'arrivée du Pass colo en 2024 a été intégrée dans l'offre des structures du réseau. L'Unat a accompagné son déploiement et la diffusion d'informations auprès des familles.

Du côté des aînés, 130 bénéficiaires ont participé au programme « Seniors toulou-

sains en vacances », poursuivi pour la 16^e année. Ce dispositif, porté par l'ANCV, agit contre l'isolement et renforce la solidarité intergénérationnelle.

Par ses prises de parole auprès des pouvoirs publics, l'Unat Occitanie a défendu la nécessité de politiques volontaristes face aux 40 % de Français qui ne partent pas. Elle réaffirme que le tourisme doit être un levier d'inclusion, de cohésion sociale et de développement territorial durable.

Président :

Jean Tardos

Équipe salariée :

Laurent Orlay, délégué régional
Lucas Martinez, chargé de mission
Elina Cornily, responsable administrative
David Glondu, chargé de logistique
Yassmina Oussaïd, agente de réservation et assistante administrative

<https://www.unat-occitanie.fr>



Les Cafés de l'Unat

La force du réseau et des retours d'expériences pour enrichir son quotidien professionnel.

Forte de la pluralité de ses acteurs associatifs et afin de faire vivre cette solidarité et l'interconnaissance entre ses membres, l'Unat Pays de la Loire a organisé de nouveaux temps d'échanges et de partages thématiques : les Cafés de l'Unat.

Sous quel format ? → En visio, pendant une heure, tous les mois.

Chaque « Café de l'Unat » a abordé une problématique définie en fonction des retours terrain des adhérents et ont été ouverts à tous les membres des équipes (salariés et bénévoles) pouvant être intéressés pour écouter, témoigner et échanger.

Les thèmes abordés en 2024 :

- Gestion de l'astreinte – 12 mars
- Accessibilité et handicap – 9 avril
- Les outils numériques facilitant le quotidien – 28 mai
- Intelligence artificielle et ChatGPT – 11 juin
- Les conventions collectives du TSS – 15 octobre
- La place du bénévolat dans les activités du TSS – 19 novembre

Chaque café a réuni une dizaine de participants et a permis, pendant une heure, d'améliorer ses pratiques, trouver des solutions concrètes et s'enrichir de l'expérience des autres.

Présidente :

Véronique Croué, responsable nationale B to B à l'UCPA

Équipe salariée :

Rose-Laurence Pichon, déléguée régionale –
pays-de-la-loire@unat.asso.fr
Élodie Dubourg, chargée de mission Group'AVélo et
chargée de projets - groupavelo.unatpdl@gmail.com

<https://unat-paysdelaloire.fr/>

Un colloque régional « La transition écologique dans le tourisme : le réseau de l'économie sociale et solidaire en action(s) » à Nantes – le 6 décembre 2024

Un succès pour ce premier temps fort réunissant les acteurs du tourisme (tous secteurs confondus) autour de la transition écologique.

Face aux enjeux de la transition écologique, les acteurs associatifs du tourisme social et solidaire doivent relever de nouveaux défis pour pouvoir continuer à accueillir tous les publics et adapter leurs offres. Pour ce faire, l'Unat Pays de la Loire a souhaité organiser un colloque sur le thème : « La transition écologique dans le tourisme : le réseau de l'économie sociale et solidaire en action(s) ».

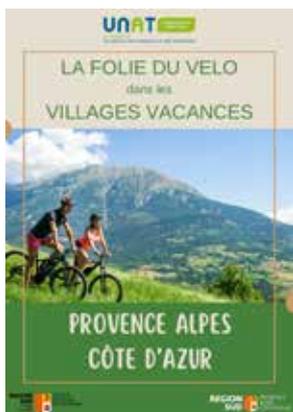
Objectifs : apporter des clés ou des éléments de réponse auprès des professionnels et un éclairage sur les nouvelles demandes des publics accueillis face à ces enjeux sociétaux.

Cette journée, animée par Caroline Mignon, a été rythmée par des échanges inspirants sur la transition écologique, des initiatives concrètes et des perspectives nouvelles pour un tourisme plus durable. Cet événement a rassemblé plus d'une centaine de participants et a mobilisé plus d'une vingtaine d'intervenants.

Cet événement a fait l'objet d'un soutien de la part de la fondation Omnis des Villages clubs du Soleil.



Promotion : un partenariat efficace avec le Comité régional de tourisme



L'Unat Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Comité régional de tourisme travaillent de concert pour la promotion d'un tourisme des 4 saisons. En effet, un des objectifs en région est de favoriser la venue des visiteurs sur les ailes de saison et l'Unat et ses acteurs y contribuent fortement par l'accueil de séjours scolaires et de séjours seniors actifs. Depuis 2022, plusieurs actions sont mises en place sur chacune des cibles et en 2024, cela se traduit par :

- Séjours scolaires : poursuite des campagnes digitales visant à bien faire connaître le site Ma Classe dans le Sud développé en 2020, générant ainsi un très bon référencement, un trafic important sur le site ainsi que des demandes de séjours de la part des enseignants (au total, 337 demandes dont 56 % émanant de la région). Les campagnes se poursuivront en 2025 avec un élargissement des messages à destination du second degré.

- Séjours seniors actifs : l'année a débuté avec la participation à Vélofollies, le plus grand salon dédié au vélo en Belgique. En plus de l'Unat, 3 adhérents ont également tenu un stand. En novembre, c'est au salon Horizon seniors de Lyon que les villages vacances de la région ont pu être valorisés : fréquentation satisfaisante avec des visiteurs intéressés par les établissements et la proximité entre les deux régions. En termes de communication, un spot TV a été réalisé et diffusé pendant un mois sur les chaînes de France TV en fin d'année, dans le cadre de pub TV segmentée.

RET : une formation longue durée

La gestion d'un établissement nécessite, de la part des dirigeants, un haut niveau de professionnalisme dans plusieurs domaines. La formation Responsable d'établissement touristique est une réponse à ces exigences. Proposée pour la première fois en 2004, pour répondre aux besoins, cette formation est toujours proposée à ce jour. L'Unat n'étant pas organisme de formation, elle travaille avec un partenaire. C'est le 8 avril que les 8 participants à la formation ont fait leur rentrée. Il s'agit de salariés en poste de direction ou direction adjointe, en responsabilité d'un service et de personnes recrutées en alternance. Pour rappel, elle est dispensée pendant un an, à raison de 1 ou 2 semaines par mois, à tour de rôle dans les établissements des participants. Elle se compose de 4 certificats de compétences professionnelles : piloter et optimiser les services

d'un établissement dans une démarche qualité ; manager le personnel ; commercialiser avec une démarche multicanale ; assurer la gestion d'exploitation et prévoir les investissements. Les candidats présentent leur projet les 2 et 3 avril 2025 devant un jury de professionnels habilités afin de valider leur titre de niveau 6. Prochaine session à compter du 12 mai 2025.

Président :

Yannick Gallien

Équipe salariée :

Fanny Andreu, déléguée régionale
Floryan Fabrol, chargé de mission

www.unat-paca.asso.fr

Rapport financier

Les comptes de l'Union présentent au titre de l'exercice 2024 un résultat positif de 413 096 €.

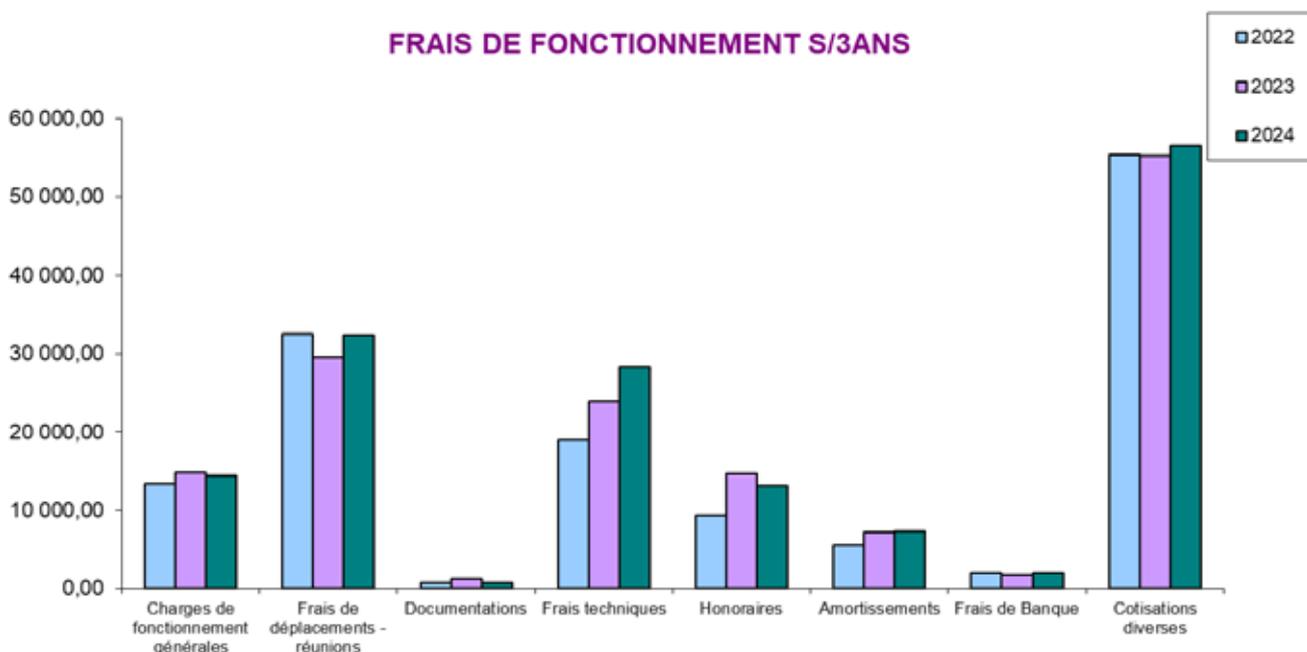
Au niveau des charges :

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 781 875 € en 2024, en augmentation rapport à 2023 (695 431 €) en raison de l'organisation des rendez-vous de l'UNAT qui représentent un impact de 81 561 €.

Les charges de personnels se sont élevées à 419 907 € contre 430 069 € en 2023. Cette baisse est liée aux différents mouvements de personnel sur l'année.

Les charges liées au fonctionnement de l'Union ont été particulièrement maîtrisées, dans la continuité des années précédentes.

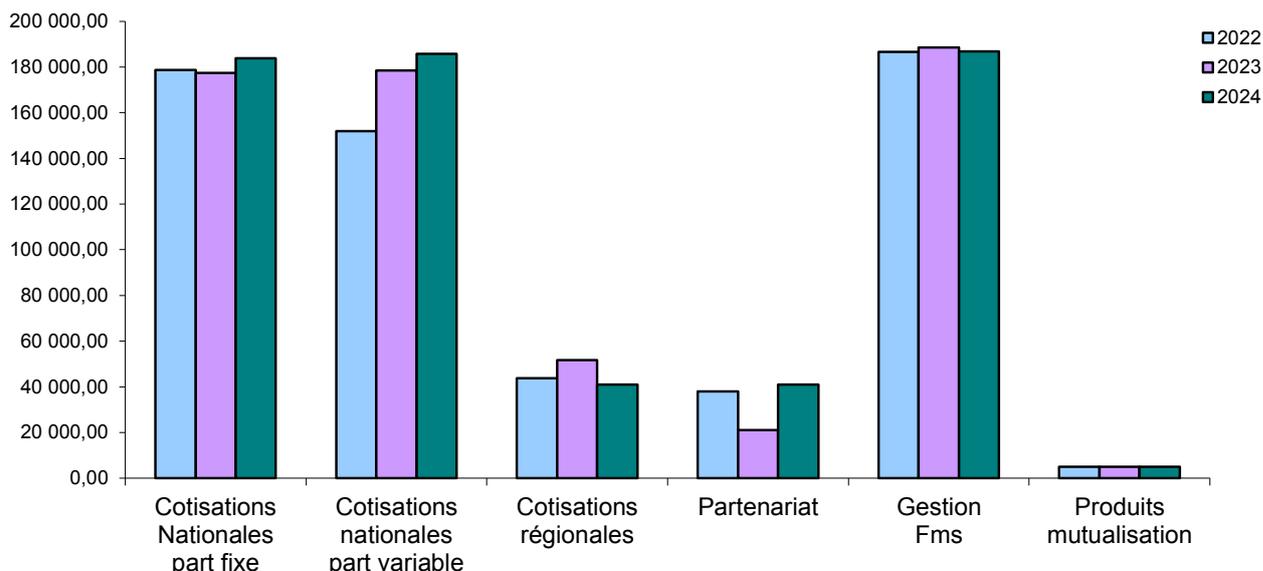
Les graphiques présentés ci-dessous vous apporteront une vision synthétique de l'évolution des principales charges de fonctionnement et des salaires et charges sur ces trois dernières années.



Au niveau des produits

Nos produits d'exploitation sont de 820 393 € en 2024 contre 754 327 € en 2023.

Cette hausse s'explique notamment par les produits réalisés au titre des Rendez-vous de l'UNAT qui représentent 63 290 € : participations des congressistes, différents partenariats et subventions obtenus pour la réalisation de cet évènement.



Au niveau du bilan

Le total du bilan s'élève à 6 549 949 € contre 6 053 725 € en 2023.

Cette hausse a principalement pour origine la vente, en septembre 2024, d'un bien immobilier situé dans Paris 15 pour la somme de 350 000 €.

Nous proposons d'affecter notre résultat excédentaire de 414 649 € :

- Au compte « report à nouveau » à hauteur de 64 649 €, ce qui portera ce compte à la somme de 1 410 889 €.
- Au compte « réserves pour projet futur de l'entité » à hauteur de 350 000 € : la somme perçue au titre de la vente immobilière sera utilisée pour assurer la rénovation des locaux administratifs de l'UNAT.

Les fonds propres de l'UNAT s'élèvent alors à 6 403 812 € au 31/12/2024 incluant notamment :

- 1 410 889 € de report à nouveau,
- 350 000 € de réserves pour projet futur,
- 2 697 832 € de fonds relatifs au Fonds Mutuel de Solidarité (fonds propres sans droit de reprise),
- 1 824 800 € de fonds relatifs au Fonds de Réserve (fonds propres avec droit de reprise).

Ce niveau de fonds propres permet de satisfaire la norme de solvabilité exigée par les pouvoirs publics et notons par ailleurs qu'il convient d'ajouter à ces fonds propres comptabilisés au bilan au 31 décembre 2024, nos plus-values latentes immobilières de l'ordre de 5M€.

La Trésorière,
Anne Gandais



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau
75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION U.N.A.T
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE TOURISME ET
DE PLEIN AIR

Association à but non lucratif régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue d'utilité publique par décret du 2 mai 1929

Siège social : 8, rue César Franck
75015 PARIS

SIREN : 775 685 134

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.





ASSOCIATION U.N.A.T
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE TOURISME ET DE PLEIN AIR

Association à but non lucratif régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par décret du 2 mai 1929

Siège social : 8, rue César Franck

75015 PARIS

SIREN : 775 685 134

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Adhérents de l'**Association U.N.A.T**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **U.N.A.T.** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 20 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

brice ROGIR



Brice ROGIR

Association UNAT

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2024

au 31/12/2024

Bilan actif

	Brut	Amort. &	Net au	Net au
		Dépréciations	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	45 397	7 285	38 112	38 112
Autres immobilisations incorporelles	86 520	86 520	-	-
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	236 962	210 832	26 130	29 966
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	42 044	36 496	5 548	9 101
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	6 500	1 500	5 000	5 000
Autres titres immobilisés	773 215		773 215	465 135
Prêts				
Autres	10 809		10 809	10 809
Total I	1 201 447	342 633	858 814	558 122
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	338 155	6 699	331 456	182 297
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	8 664		8 664	4 358
Divers				
Valeurs mobilières de placement			-	308 081
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 341 627		5 341 627	4 997 038
Charges constatés d'avance	9 388		9 388	3 830
Total II	5 697 834	6 699	5 691 135	5 495 603
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 899 281	349 332	6 549 949	6 053 725

Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Association UNAT

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2024
au 31/12/2024

Bilan passif

	Net au	Net au
	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires	61 100	61 100
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	2 697 832	2 631 418
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Autres fonds propres avec droit de reprise	1 824 800	1 783 226
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	60 744	60 744
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 346 240	1 278 867
Excédent ou déficit de l'exercice	413 096	67 373
SITUATION NETTE	6 403 812	5 882 727
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	6 403 812	5 882 727
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	7 299	5 746
Total III	7 299	5 746
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	15 090	18 696
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 554	37 323
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	74 159	90 731
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	18 035	8 501
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		10 000
Total IV	138 838	165 252
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 549 949	6 053 725
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)		
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Association UNAT

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2024
au 31/12/2024

Compte de résultat

	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	410 600	407 452
Ventes de biens et de services	39 682	9 927
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	39 682	9 927
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	100 523	67 477
Concours publics et subventions d'exploitation	59 493	46 477
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont Dons manuels	30	
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	41 000	21 000
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	250	279
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	269 338	269 192
Total I	820 393	754 327
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	271 671	171 314
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	24 579	26 636
Salaires et traitements	291 503	305 188
Charges sociales	128 404	124 881
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 341	10 977
Dotations aux provisions	1 553	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	56 823	56 436
Total II	781 875	695 431
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	38 519	58 895
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	42 107	26 186
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	42 107	26 186
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	42 107	26 186
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	80 625	85 082

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		7 107
Sur opérations en capital	350 000	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	350 000	7 107
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		14 864
Sur opérations en capital	4 632	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	4 632	14 864
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	345 368	- 7 757
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	12 897	9 951
Total des produits (I+III+V+IX)	1 212 500	787 620
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	799 404	720 247
EXCEDENT OU DEFICIT	413 096	67 373
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	-	-

Association UNAT

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2024

au 31/12/2024

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'UNAT représente plus de 1 500 établissements, des centaines d'associations de toutes tailles réparties sur tout le territoire, des milliers de salariés et de bénévoles partageant la volonté de proposer un tourisme et des vacances de qualité, accessible à tous.

Avec ses spécificités et sa grande diversité, le tourisme social et associatif représente une famille importante et historique au sein de l'ESS et de l'éducation populaire.

Souvent issues de l'histoire des grandes avancées sociales et des congés payés, les structures nationales et régionales membres de l'UNAT partagent la conviction que les vacances ont une véritable utilité sociale dans notre société, en tant qu'outil permettant le plein exercice de la citoyenneté.

Elles adoptent un mode de gouvernance démocratique, propre à l'ESS, et font le choix d'une gestion désintéressée, le plus souvent associative afin de porter des projets à destination de tous les publics.

Elles ont le sens du long terme et participent à la vitalité des territoires.

Enfin, le développement durable est au cœur de leur ADN et s'engagent naturellement en ce sens par la mise en place d'actions concrètes sur le terrain.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 6 549 949 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total des produits de 1 212 500 euros et un total charges de 799 404 euros, dégagant ainsi un résultat de 413 096 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2024 et finit le 31/12/2024.

Il a une durée de 12 mois.

REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions résultant des règlements ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23/11/2015 et du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués le cas échéant ci-après.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue ;

Association UNAT**Comptes annuels**

Exercice du 01/01/2024
au 31/12/2024

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport. L'escompte obtenu sur acquisition de titres est directement déduit du coût d'acquisition.

L'association a choisi d'incorporer les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) au coût d'acquisition des immobilisations financières et les titres de placement.

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement ANC N° 2016-07, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

Association UNAT

Comptes annuelsExercice du 01/01/2024
au 31/12/2024

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Conformément aux obligations liées à l'application des normes prudentielles, EY a réalisé une mission pour établir la solvabilité de l'UNAT dans le cadre de son activité de garantie financière, sur la base des comptes arrêtés pour l'année précédente 2023. Cette étude annuelle a été remise au Ministère de l'Economie et des Finances.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissariat aux comptes, certification des comptes de l'exercice : 8 518 € HT

AUTRES INFORMATIONS

L'association n'exerce aucune activité susceptible d'être soumise aux impôts commerciaux. Cependant, l'association règle l'impôt sur les sociétés au taux de 24% sur les loyers encaissés.

Article 20 de la loi du 23 mai 2006 relatif à la rémunération des dirigeants.

Selon cet article, les associations, dont le budget est supérieur à 150.000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50.000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature. Cette disposition doit figurer dans l'annexe des comptes annuels.

Dans l'association, les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés sont le Président, le Trésorier et le Délégué Général. Les deux premiers étant bénévoles et ne percevant donc pas de rémunérations cela reviendrait à communiquer une information individualisée concernant la Délégué Général. En conséquence de quoi, aucune rémunération et aucun avantage en nature ne peuvent être divulgués, la loi ayant prévu que l'information doit être globale et n'a pas à être donnée de façon nominative.

Réserves

Le poste « Réserves » s'élève à 60.744 Euros au 31/12/2024 et est composé de Réserves statutaires contractuelles.

Le Fonds Mutuel de Solidarité de l'UNAT

Le FMS, Fonds Mutuel de Solidarité, de l'UNAT a pour objet de permettre aux associations et autres organismes qui en sont membres, de justifier à l'égard de leurs adhérents des garanties

Association UNAT

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2024
au 31/12/2024

financières exigées par les textes légaux et réglementaires fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation de voyages ou de séjours.

Le décret n°2015-1111 du 2 septembre 2015 a eu pour objet la révision des modalités de calcul de la garantie financière des agents de voyage. Ce décret entré en vigueur le 1^{er} octobre 2015 vise à améliorer la protection des consommateurs en instaurant une garantie de la totalité des fonds déposés par les clients auprès des agents et opérateurs de voyage, en conformité avec le droit de l'Union Européenne.

L'ordonnance 2017-1717 du 20 décembre 2017, applicable à compter du 1^{er} juillet 2018 qui porte transposition dans le droit français de la directive européenne relative aux voyages à forfaits et aux prestations de voyages liés, a modifié le champ d'application de la loi concernant la vente de voyages et de séjours.

L'arrêté du 30 juillet 2019 a fixé des normes prudentielles à compter du 1^{er} janvier 2020 visant à garantir la solvabilité des organismes associatifs apportant leur caution aux opérateurs de voyages et de séjours.

En conséquence, le total du chiffre d'affaires tourisme des membres du FMS bénéficiant au 31 décembre 2024 d'une garantie financière du FMS s'élève à 434 076 969 Euros contre 218 483 371 Euros pour les membres bénéficiant de cette même garantie au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, 256 membres de l'UNAT bénéficient de la garantie financière du FMS/UNAT.

La valorisation du compte FMS de l'UNAT au cours de l'exercice 2024 est présentée ci-dessous :

N° de compte	Libellé	01-janv-24	Augmentation	Diminution	31-déc-24
103400	Fonds Mutuel de Solidarité	2 631 418	275 885	209 471	2 697 832
		2 631 418	275 885	209 471	2 697 832

L'augmentation du FMS s'explique par :

- Les produits des cotisations versées par les adhérents (256 866 € en 2024) ;
- Les produits des placements financiers : (19 020 € en 2024)

La diminution du FMS s'explique par :

- Les frais de gestion du Fonds (186 929 €) ;
- Les honoraires d'études avocats et conseils (13 782 €) ;
- La maintenance du site internet (3 108 €) ;
- Des frais divers (frais de déplacement, restauration, frais bancaires : 5 652€).

Le Fonds de Garantie des Adhérents de l'UNAT

Afin de garantir la pérennité du Fonds Mutuel de Solidarité (FMS-UNAT), l'UNAT a décidé en 2015 de constituer un fonds de garantie financé par des apports des adhérents du fonds principal, avec droit de reprise, afin de permettre d'offrir une garantie adaptée aux futures exigences réglementaires et à la sinistralité actuelle.

Ce fonds de réserve a vocation à permettre une intervention complémentaire venant au soutien du fonds principal en cas de prélèvements significatifs.

Association UNAT

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2024
au 31/12/2024

N° de compte	Libellé	01-janv-24	Augmentation	Diminution	31-déc-24
103500	Fonds de Garantie des Adherents avec Dt reprise	1 783 226	73 876	32 302	1 824 800
		1 783 226	73 876	32 302	1 824 800

Ce fonds de réserve s'élève à 1 824 800 € au 31/12/2024.

Les conditions de reprise par les membres de leurs apports, dont les modalités sont fixées contractuellement, sont les suivantes :

- En cas de non-respect des conditions de fonctionnement du fonds par l'UNAT
- En cas de dissolution du FMS-UNAT bénéficiaire de ces apports
- En cas de départ de l'apporteur du FMS-UNAT

Association UNAT

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2024

au 31/12/2024

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				0
- Donations temporaires d'usufruit				0
- Concessions brevets licences marques logiciels	45 397			45 397
- Immobilisations incorporelles en cours	86 520			86 520
- Avances et acomptes				0
Immobilisations incorporelles	131 917	0	0	131 917
- Terrains				0
- Constructions sur sol propre	247 885		10 923	236 962
- Constructions sur sol autrui				0
- Installations générales, agencements aménag. const.				0
- Installations techniques, matériel et outillage				0
- Installations générales, agencements aménag. divers				0
- Matériel de transport				0
- Matériel de bureau et informatique mobilier	51 891	3 698	13 545	42 044
- Emballages récupérables et divers				0
- Immobilisations corporelles en cours				0
- Avances et acomptes				0
Immobilisations corporelles	299 776	3 698	24 468	279 005
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
- Participations évaluées par mise en équivalence				0
- Autres participations	6 500			6 500
- Autres titres immobilisés	460 980			460 980
- Prêts et autres immobilisations financières	14 964	308 080		323 044
Immobilisations financières	482 444	308 080	0	790 524
ACTIF IMMOBILISE	914 137	311 778	24 468	1 201 447

Association UNAT

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2024

au 31/12/2024

Notes sur le bilan

Amortissement des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				0
- Donations temporaires d'usufruit				0
- Concessions brevets licences marques logiciels	93 805			93 805
Immobilisations incorporelles	93 805	0	0	93 805
- Terrains				0
- Constructions sur sol propre	217 919	90	7 177	210 832
- Constructions sur sol autrui				0
- Installations générales, agencements aménag. const.				0
- Installations techniques, matériel et outillage				0
- Installations générales, agencements aménag. divers				0
- Matériel de transport				0
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	42 790	7 251	13 545	36 496
- Emballages récupérables et divers				0
Immobilisations corporelles	260 709	7 341	20 723	247 327
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0

Association UNAT

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2024

au 31/12/2024

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 367015,28 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations		0	
Prêts		0	
Autres	10 809		10 809
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	338 155	324 757	13 398
Créances reçues par legs ou donations		0	
Autres	8 664	8 664	
Charges constatées d'avance	9 388	9 388	
Total	367 015	342 809	24 207

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	
Personnel - produits à recevoir	
Charges sociales - produit à recevoir	
Impôts et taxes - produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir	7700
Disponibilités - produits à recevoir	5532
Total	13 232

Association UNAT

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2024

au 31/12/2024

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	2 692 518		275 885	209 471	2 758 932
Fonds propres avec droit de reprise	1 783 226		73 876	32 302	1 824 800
Ecart de réévaluation	0				0
Réserves	60 744				60 744
Report à nouveau	1 278 867	67 373			1 346 240
Excédent ou déficit de l'exercice	67 373	-67 373	413 096		413 096
Situation nette	5 882 728	0	762 857	241 773	6 403 812
Fonds propres consommables	0				0
Subventions d'investissement	0				0
Provisions réglementées	0				0
TOTAL	5 882 728	0	762 857	241 773	6 403 812

Association UNAT

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2024

au 31/12/2024

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					0
Garanties données aux clients					0
Pertes sur marchés à terme					0
Amendes et pénalités					0
Perte de change					0
Charges sur legs ou donations					0
Pensions et obligations similaires					0
Restructurations					0
Impôts					0
Charges à répartir sur plusieurs exercices					0
Autres provisions pour risques et charges	5 746	1 553			7 299
TOTAL	5 746	1 553	0	0	7 299
Répartition des dotations et reprises :					
Exploitation		1 553			
Financières					
Exceptionnelles					

Association UNAT

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2024
au 31/12/2024

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)	15 090		15 090	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 554	31 554		
Dettes des legs et donations		0		
Dettes fiscales et sociales	74 159	74 159		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes (**)	18 035	18 035		
Produits constatés d'avance		0		
TOTAL	138 838	123 748	15 090	0
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	10 175
Personnel - congés à payer	8 544
Personnel - autres charges à payer	
Charges s/provision congés à payer	4 016
Organismes sociaux à payer	
Etat charges a payer	
Autres charges à payer	1 938
Total	24 674

Association UNAT

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2024

au 31/12/2024

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	9 388		
Total	9 388	0	0

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits exceptionnels
Produits constatées d'avance	0		
Total	0	0	0

Association UNAT

Comptes annuelsExercice du 01/01/2024
au 31/12/2024**Autres informations****Effectif au 31/12**

	Hommes	Femmes	Total	Effectif Equivalent Temps plein
Cadres	1	2	3	3
Employés	1	0	1	1
Total	2	2	4	4



Audit – Bureau de Paris

16 rue de Monceau
75008 PARIS

T : +33(0) 1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

**ASSOCIATION U.N.A.T
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE TOURISME ET
DE PLEIN AIR**

Association à but non lucratif régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue d'utilité publique par décret du 2 mai 1929

Siège social : 8, rue César Franck
75015 PARIS

SIREN : 775 685 134

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.





ASSOCIATION U.N.A.T
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE TOURISME ET DE PLEIN AIR

Association à but non lucratif régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par décret du 2 mai 1929

Siège social : 8, rue César Franck

75015 PARIS

SIREN : 775 685 134

Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

Approbation générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Adhérents de l'**Association U.N.A.T**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 20 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

brice ROGIR



Brice ROGIR

EURL UNAT Développement

8 RUE CESAR FRANCK

75015 PARIS 15

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	2 448		2 448	41
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	15 519		15 519	15 519	
DISPONIBILITES	13 065		13 065	28 121	
COMPTES DE EQUIPARIATI	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	31 031		31 031	43 680
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		31 031		31 031	43 680

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	36 487	36 594
	Résultat de l'exercice	(12 115)	(107)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	29 872	41 987
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 159	1 693	
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	1 159	1 693
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	31 031	43 680
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(12 114.67)	(106.86)
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat ^{1/2}

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges					
Autres produits					
Total des produits d'exploitation (1)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			12 115	107
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Total des charges d'exploitation (2)				12 115	107
RESULTAT D'EXPLOITATION				(12 115)	(107)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		(12 115)	(107)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(12 115)	(107)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALARIES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS			
TOTAL DES CHARGES		12 115	107
RESULTAT DE L'EXERCICE		(12 115)	(107)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			



8, rue César Franck - 75015 Paris
Tél. : 01 47 83 21 73
infos@unat.asso.fr — www.unat.asso.fr

